SE QUESTIONNER POUR AVANCER

2022

56e congrès provincial

9, 10 et 11 septembre

Hôtel Castel — Granby

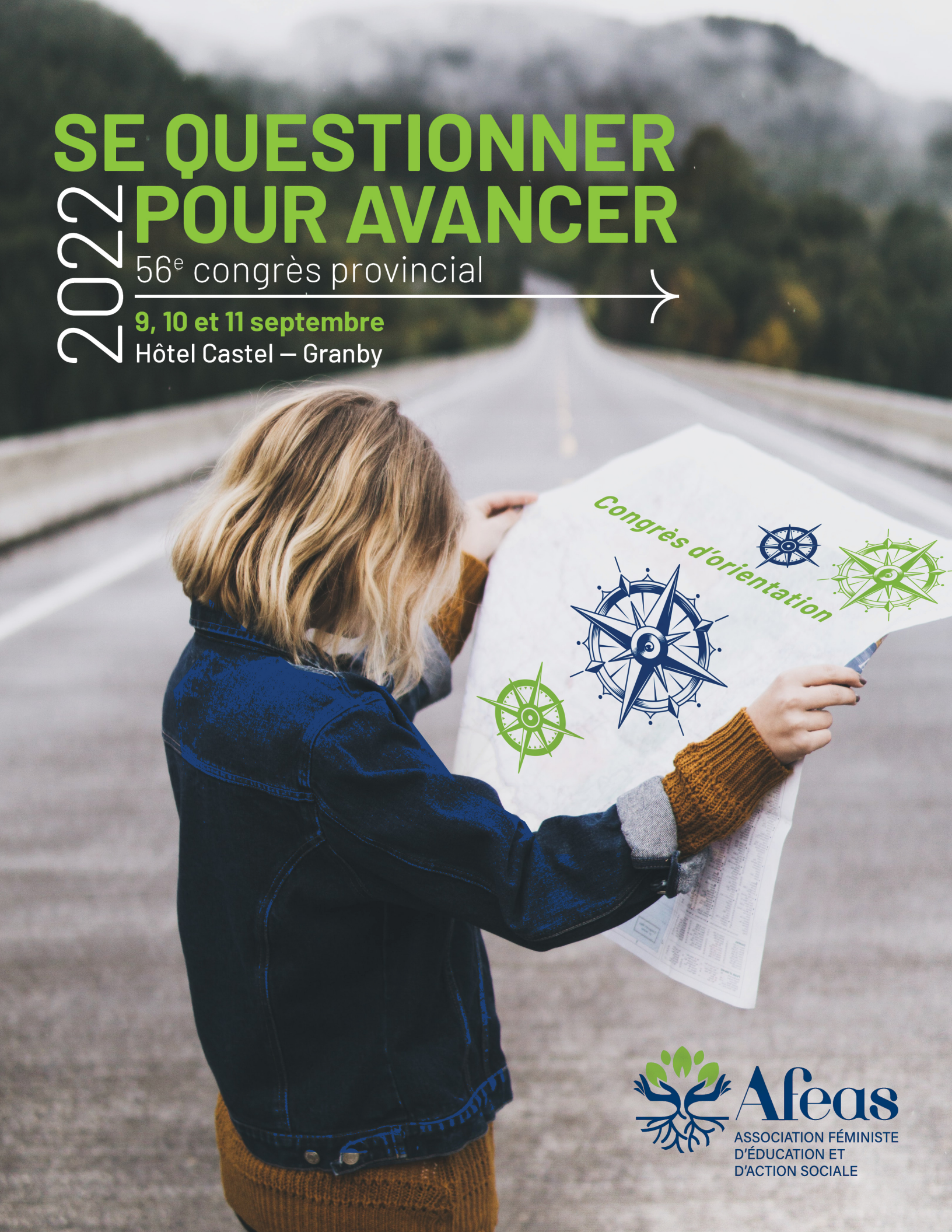

Afeas

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Mot de la présidente
Lise Courteau

Rapport d'activités
Pierrette Marcotte
Lise Gratton
Julie Boyer
Marianne Pertuiset-Ferland
Emmanuelle Botton

Comités provinciaux
Julie Boyer
Emmanuelle Botton
Lise Courteau
Pierrette Marcotte
Marianne Pertuiset-Ferland

Communications, relations publiques et dossiers politiques
Hélène Cornellier

Graphisme page couverture
Mélanie Loubier, ML Design

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.

5999, rue de Marseille, Montréal (Québec) H1N 1K6
Téléphone : 514 – 251-1636 | Télécopieur : 514-251-9023
Courriel : info@afeas.qc.ca | Internet : www.afeas.qc.ca

Table de matières

Programme du congrès ____ 4

Rapport des activités 2021-2022 ____ 6

Mot de présidente ____ 6

L'Afeas 2021-2022 en bref ____ 8

Introduction ____ 9

1- Gouvernance et vie associative ____ 10
2- Activités d'éducation ____ 23
3- Projets majeurs ____ 31
4- Communications ____ 38
5- Relations publiques et dossiers politiques ____ 42
6- Régie interne ____ 54

56e Assemblée générale provinciale ____ 60

Procès-verbal de la 55e AGA provinciale ____ 60

Membres du conseil d'administration 2021-2022 ____ 75

Règles de procédure ____ 76

Avis de motion ____ 78

Modifications aux statuts et règlements ____ 80

Les services de garde publics au Québec ____ 94

Annexe – États financiers vérifiés au 30 juin 2022 ***section couleur à la fin***

Programme du congrès

Vendredi le 9 septembre 2022

13h00 Inscriptions et remise des cocardes
14h30 Mot de bienvenue
14h35 Panel d'ouverture « Réaffirmer la mission et mobiliser la relève »
15h15 Période d'échanges avec les panélistes
15h30 Pause (10 min)
15h40 **Assemblée générale annuelle**
Ouverture de l'AGA et vérification du quorum
Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée
Adoption de l'ordre du jour
Adoption du procès-verbal de la 55e AGA
Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente
Période de questions sur le rapport annuel 2021-2022
16h10 Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et Associés
Période de questions sur le rapport financier
Adoption des rapports
Nomination de l'auditeur pour 2023
17h00 Pause (récupération des chambres)
18h00 Souper
19h30 **Assemblée générale annuelle** (suite)
Désignation des présidentes de délibération
Adoption des règles de procédures
Ratification des avis de motion
Ratification des changements aux statuts et règlements
21h00 Ajournement

Samedi le 10 septembre 2022

7h00 Déjeuner
8h30 Ouverture de la journée
8h35 Consignes pour les tables rondes
8h45 Table ronde 1er bloc
10h00 Pause
10h15 Table ronde 2e bloc
12h00 Dîner
13h45 Accueil et intégration
ABC pour l'accueil des nouvelles membres
Fonctionnement à venir du renouvellement des adhésions
Dévoilement du nouveau site Internet
Nouveau membrariat masculin et organismes
14h45 Pause
15h00 Projet rassembleur et concours
Lancement du projet rassembleur
Remise des prix concours provinciaux

- Activités femmes d'ici local et régional (2 prix)
- Azilda-Marchand (1 prix)
- Recrutement (3 prix)
- Textes gagnants dans la revue (3 prix)

Remise des prix et visionnement - Concours capsules solution
17h00 Période libre (préparation pour la soirée)
18h00 Souper 4 services

Dimanche le 11-09-2022

7h00 Déjeuner
8h30 Nomination de la présidente et secrétaire d'élection
8h40 Rappel des consignes
8h45 Table ronde 3e bloc
10h00 Pause
10h15 Table ronde 4e bloc
12h00 Dîner boîte à lunch - Élection des officières par les administratrices
13h00 Suite de l'adoption des propositions (si nécessaire)
14h00 Remerciements aux administratrices sortantes
Présentation des administratrices des régions 2022-2023
Résultat des élections des officières
Proposition pour l'installation du conseil d'administration 2022-2023
14h30 Dévoilement de la région hôte du congrès 2023
15h00 Levée de l'assemblée

Mot de la présidente

Mesdames,

Les deux dernières années ont été difficiles, mais plusieurs ont fait preuve d'imagination et d'une résilience sans pareilles afin d'affronter cette pandémie et de continuer leurs activités. Merci à chacune d'entre vous d'avoir contribué, d'avoir su vous adapter à cette situation bien particulière et d'avoir maintenu ou dépassé votre membrariat.

Une année fertile

L'équipe du siège social a continué à être audacieuse et créative. Les employées ont déployé tous les efforts nécessaires pour nous proposer des activités novatrices et très pertinentes :

- le visionnement du film « La parfaite victime » dans le cadre de l'Opération tendre la main ;
- un panel « Rebâtir la confiance autour du système judiciaire », dans le cadre de l'Opération tendre la main ;
- le visionnement du film « Femmes » à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes ;
- pour la Journée du travail invisible, la tenue d'un panel au cours duquel des femmes parlementaires ont échangé sur le travail invisible et les enjeux qui en découlent ;
- une conférence sur l'écoféminisme en collaboration avec le Réseau des femmes en environnement dans le cadre du Jour de la Terre.

Cela en plus des ateliers, des formations ou des rencontres de comités les jours ou les soirs de semaine ou durant la fin de semaine, des documents à produire, des téléphones et des courriels à répondre, des nouveautés à s'approprier, du travail courant, des pépins à régler… la vie normale quoi !

Le travail invisible, ça compte !

Malgré toutes les années à demander la reconnaissance du travail invisible, le chemin est laborieux pour obtenir cette *Journée nationale du travail invisible* que demandent l'Afeas et ses partenaires depuis plus de 20 ans. Quelles sont les raisons du refus d'instituer cette journée annuelle ? Des raisons idéologiques, des guerres entre les partis, la peur de créer un précédent ayant des répercussions financières, le désir de garder les rôles sociaux tels quels… ? Pourtant, la pandémie de COVID-19 a bien mis en lumière ce travail de soins et son importance pour les familles et les institutions. Alors, pourquoi s'opposer à l'adoption d'une simple motion, non contraignante ?

Tout n'est pas perdu pour autant. Il faut continuer à en parler autour de nous pour qu'enfin ce travail essentiel à toute société soit reconnu et valorisé. Parce que le travail invisible, ça compte !

Congrès d'orientation

Tous les organismes doivent alimenter leurs orientations par la révision ou l'actualisation de leur mission, de leur vision et de leurs valeurs. En janvier dernier, toutes les membres ont reçu un sondage qui avait pour but de préparer ce congrès d'orientation. Les résultats de ce

sondage ont permis l'élaboration du document de travail et la préparation des ateliers et discussions qui se tiendront durant ce congrès.

Votre rôle c'est d'être la voix de vos membres. Vous avez la confiance de vos membres. Vous ne devez pas craindre de dire ce que vous pensez. Vous avez des droits, mais aussi des devoirs. Vous devez voir, écouter, discuter et juger.

Un des buts d'un congrès d'orientation est de réaliser un nouveau plan d'action qui conviendra à l'ensemble de nos membres. Par ce processus, nous élaborerons des stratégies et des moyens d'action à court, moyen et long terme afin d'atteindre nos objectifs et nos orientations, dans le respect de notre vision et de nos valeurs. Ce sera la ligne directrice de notre organisation pour les prochaines années. Nous devons donc nous tourner vers l'avenir et prévoir de quoi celui-ci sera fait.

Continuons à tisser des liens de solidarité : une nécessité absolue pour un succès assuré !

Je souhaite à toutes de bonnes discussions et un très beau congrès. Que celui-ci vous donne le goût de vous investir ou de poursuivre votre implication. Notre plus grande force, c'est vous toutes ! L'Afeas a besoin de vous !

Lise Courteau
Présidente provinciale

L'Afeas provinciale 2021-2022 en bref

- 5 515 membres, réparties en 10 régions dans 175 instances locales
- 6 séances du conseil d'administration | 12 séances du conseil exécutif
- 7 comités de travail provinciaux | 26 rencontres de travail | 29 bénévoles
- 642 968 $ de budget annuel
- 76 ateliers provinciaux | 1042 présences
- 27 ateliers régionaux | 462 présences
- 4 545 heures de bénévolat équivalent à 90 900 $ de travail invisible
- 3 projets spéciaux soutenus par 3 ministères
- 2 consultations des présidentes régionales
- 17 affiliations | 6 coalitions
- 14 appuis et prises de position | 11 consultations
- 11 représentations de relations publiques | 3 représentations politiques

Introduction

Le présent rapport fait état des activités de l'Afeas provinciale menées au cours de l'année 2021-2022, déclinées en six volets :

1. La gouvernance et la vie associative
2. Le programme d'éducation et les activités de sensibilisation
3. Les projets majeurs de mobilisation
4. Les communications et relations publiques
5. Les dossiers politiques
6. La régie interne

1 - Gouvernance et vie associative

Assemblée générale annuelle

Les 11 et 12 septembre 2021, à cause d'une nouvelle vague de COVID, l'Afeas a tenu virtuellement son 55e Congrès annuel provincial. Ce congrès a réuni 169 membres sur 225 inscriptions.

Un panel d'ouverture dont le thème portait sur « Comment attirer la relève afin de poursuivre la mission Afeas » réunissait trois invité.e.s de marque dont la journaliste et productrice de contenu, Dorothy Alexandre, la présidente de Citoyenneté Jeunesse, Lauréanne Richer et l'auteur et relationniste, Alain Labonté.

Pour renforcer l'image de marque de l'Afeas, ainsi que les impacts de ses activités d'éducation et de sensibilisation du public et de ses revendications auprès des instances gouvernementales, nos invité.e.s nous ont fortement encouragées à assumer pleinement notre activisme politique, social et culturel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en s'affichant, sans équivoque, comme association féministe.

Lauréanne Richer, présidente de Citoyenneté Jeunesse, nous a également sensibilisées à l'importance d'adopter une culture d'accueil rassembleuse afin de recruter une relève forte qui portera les valeurs, la vision, et la mission féministe de transformation sociale du mouvement Afeas. L'intervention de madame Richer nous a, entre autres, permis de porter un regard critique sur nos façons de faire tout en nous encourageant à mettre en place des pratiques de recrutement et de bénévolat mieux adaptées aux réalités des jeunes générations.

Le dynamisme contagieux de nos trois panélistes a, par la suite, alimenté la réflexion des membres qui ont pris la décision, avec une forte majorité des voix, de changer la dénomination sociale de l'Afeas en modifiant le qualificatif de l'Association « féminine » pour Association « féministe » d'éducation et d'action sociale.

Cette actualisation de notre dénomination sociale a été saluée par l'ensemble de nos partenaires gouvernementaux et communautaires qui reconnaissent que le mouvement féministe demeure la pierre angulaire d'une transformation sociale vers plus d'égalité et de justice partout à travers le monde.

Conseil d'administration et Conseil exécutif

En 2021-2022, le Conseil d'administration de l'Afeas, composé de neuf administratrices représentantes des régions Afeas, a tenu 6 séances de délibération. Cinq de ces administratrices constituent le Conseil exécutif provincial qui a également tenu 12 séances.

Conseil exécutif	
Lise Courteau, présidente	Mauricie
Lise Morin-Vachon, 1re vice-présidente	Québec-Chaudière-Appalaches
Suzanne Lefrançois, 2e vice-présidente	Richelieu-Yamaska
Rachel Leduc, secrétaire	Montréal-Laurentides-Outaouais
Danielle Michaud, trésorière	Estrie
Administratrices	
Poste vacant	Bas-St-Laurent-Gaspésie
Francine Chabot	Centre-du-Québec
Diane Doré	Hautes-Rivières
Maryse Bruneau	Lanaudière
France Morissette Hélène Tremblay (remplacement)	Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau

Conseil exécutif

Responsable : Lise Courteau, présidente provinciale (Mauricie)

Membres
Lise Morin Vachon, 1ère vice-présidente | Québec-Chaudière-Appalaches
Suzanne Lefrançois, 2e vice-présidente | Richelieu-Yamaska
Rachel Leduc, secrétaire | Montréal-Laurentides-Outaouais
Danielle Michaud, trésorière provinciale | Estrie

Appui du siège social sans droit de vote:
Lise Gratton, coordonnatrice administrative
Pierrette Marcotte, directrice de projets

Mandat

En collaboration avec la coordonnatrice administrative et la directrice des projets, le conseil exécutif provincial a le mandat de :

1. Veiller au déploiement du plan stratégique 2019-2022 dans le respect de la mission et des valeurs de l'Afeas.
2. Faire des recommandations au Conseil d'administration provincial en ce qui concerne les décisions d'ordre stratégique.
3. Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration
4. Agir à titre de comité d'évaluation du rendement du Conseil d'administration, des administratrices, et des employées du siège social.
5. Agir à titre de comité de gestion des risques et des finances afin de proposer au CA le budget annuel ainsi que des mesures et des politiques visant la réduction ou l'élimination des risques organisationnels.

Réalisations

Le Conseil s'est réuni à 6 reprises, entre juillet 2021 et juin 2022, pour traiter les dossiers suivants :

- Préparation du Congrès et de l'AGA provinciale de septembre 2022
- Actualisation des statuts et règlements de l'Afeas
- Révision des contrats des employées et des pigistes du siège social
- Mise à jour des règles de régie interne
- Gestion des risques : tournée de consultation en soutien de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
- Préparation du budget et des affectations des surplus 2021-2022 pour approbation par le CA
- Refonte de la politique de gestion des ressources humaines
- Études des rapports des comités provinciaux et des projets
- Évaluation du plan directeur 2021-2022 et révision des mandats des comités provinciaux pour l'année 2022-2023

Perspectives 2022-2023

L'année 2022-2023 étant une année charnière consacrée à l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique 2023-2026, le conseil exécutif veillera au déploiement du nouveau plan d'action issu des recommandations qui seront récoltées au Congrès provincial d'orientation de septembre 2022 à Granby, tout en conservant les fonctions qui lui seront dévolues par le Conseil d'administration.

Comité Formation

Responsable
Julie Boyer, coordonnatrice provinciale de la formation

Membres
Le comité formation est formé par les responsables de la formation de chaque région:

- Louise Archambault | Mauricie
- Lisette Gagnon | Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau
- Josiane Grégoire-Lenain | Montréal - Laurentides - Outaouais
- Colette Lemieux | Estrie
- Maryse Bruneau | Lanaudière
- Georgette B. Boivin | Richelieu-Yamaska
- Annick Delabays | Centre-du-Québec
- Diane Doré | Hautes-Rivières - *jusqu'à mai 2022*
- Christine Marion | Québec - Chaudière-Appalaches - *jusqu'à janvier 2022*
- *Vacant* | *Gaspésie - Bas-Saint-Laurent*

Mandat du comité

- ✓ Réfléchir aux besoins des responsables et des animatrices régionales en matière de formation continue pour augmenter leurs compétences et leurs capacités à promouvoir les activités éducatives de l'Afeas auprès des membres et pour animer les contenus des formations Afeas;
- ✓ Faire des recommandations au conseil exécutif pour la programmation des formations continues de développement des compétences;
- ✓ Participer à la formation des responsables régionales de la formation;
- ✓ Promouvoir la programmation des formations de renforcement des capacités et des ateliers d'éducation populaire auprès de leurs Afeas locales;
- ✓ Coordonner le calendrier des formations régionales en collaboration avec la coordonnatrice provinciale de la formation;
- ✓ Promouvoir le recrutement des animatrices régionales selon le profil recherché en diffusant les rôles et responsabilités;
- ✓ Participer aux formations annuelles des animatrices Afeas;
- ✓ Transmettre à la coordonnatrice provinciale les rapports évaluatifs des prestations de formation.;
- ✓ Valider et acheminer au conseil exécutif les comptes rendus des séances du comité ainsi que le rapport annuel rédigés par la coordonnatrice provinciale de la formation;
- ✓ Préparer la documentation pour la Journée d'accueil régionale annuelle (JARA).

Réalisations

Le comité formation a tenu 5 rencontres entre le 1er sept 2020 et le 1er juillet 2021 et 3 membres du comité formation ont également assisté à 3 rencontres d'intercomité. Une tournée des régions virtuelles a également permis à la coordonnatrice provinciale de la formation de rencontrer individuellement chaque responsable de la formation pour prendre

le pouls de chaque région. Le comité formation bénéficie d'une excellente cohésion et le sentiment d'équipe qui s'est développé permet un partage efficace d'expertise entre les membres du comité. La représentativité régionale assure un bon déploiement de ses actions. La collaboration du comité formation a permis de:

- ✓ Augmenter le déploiement des ateliers au niveau régional et local;
- ✓ Adapter le matériel des ateliers pour répondre aux besoins et préférences des membres de chaque région;
- ✓ Mettre sur pied une nouvelle formule pour soutenir les animatrices : 2 échanges de pratiques alimentés par et pour des animatrices ont permis de consolider nos compétences en animation et les mettre en valeur;
- ✓ Offrir aux animatrices 8 séances d'appropriation, sur 6 thèmes différents, ainsi que plusieurs ateliers de renforcement des compétences (techniques d'animation et outils TIC liés à l'animation);
- ✓ Concevoir des outils de diffusion des ateliers (affiches et programmation), où on met de l'avant la sensibilisation par les échanges et la discussion, en dressant des liens avec des pistes de mobilisation.

Perspectives et recommandations 2022-2023

- ✓ Augmenter le sentiment d'équipe et implication des animatrices et responsables de formation en proposant une rencontre mobilisatrice liée à l'animation;
- ✓ Rendre plus accessibles et faciles d'usage les outils pour les animatrices et responsables de formation: déployer une boîte à outils liés à l'animation et au matériel d'animation;
- ✓ Augmenter le déploiement des ateliers régionaux et locaux, en offrant des thèmes mobilisateurs avec une formule très interactive et plus brève (ou par module);
- ✓ Explorer différentes formules et matériel de discussion-réflexion en lien avec les thèmes des ateliers pour en susciter l'intérêt;
- ✓ Développer du matériel et des stratégies pour le recrutement et la formation de nouvelles animatrices dans certaines régions;
- ✓ Poursuivre le renforcement des compétences en animation et pour l'utilisation d'outils TIC.

Comité Promotion-éducation-culture-action (PÉCA)

Responsable
Marianne Pertuiset-Ferland, responsable provinciale de la mobilisation

Membres

- Johanne Blanchette | Mauricie
- Hélène Tremblay | Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau
- Francine Duchaine | Mauricie
- Lise Courteau | Mauricie
- Suzanne Lefrançois | Richelieu-Yamaska
- Hélène Bergeron | Centre-du-Québec

Mandat du comité

- ✓ Concevoir le nouveau Guide d'animation 2022-2024;
- ✓ Susciter la participation aux concours Prix Azilda-Marchand et Activités Femmes d'ici;
- ✓ Concevoir le concours « Capsules solutions », en faire la promotion, établir les critères d'évaluation;
- ✓ Analyser les dossiers soumis par les Afeas participantes aux différents concours et mettre en place un jury neutre pour statuer des récipiendaires;
- ✓ Mettre sur pied un sous-comité Arts et culture féministe;
- ✓ Valider les comptes rendus des séances du comité rédigés par la responsable de mobilisation et les acheminer au Conseil exécutif;
- ✓ Participer à deux rencontres intercomités à l'automne 2021 et au printemps 2022;
- ✓ Valider le rapport annuel du comité rédigé par la responsable de mobilisation, pour le cahier de congrès;
- ✓ Prévoir la logistique et la gestion de la remise des prix et présenter le projet rassembleur pour le Congrès 2022;
- ✓ Préparer les documents pour la journée provinciale d'appropriation des animations JARA.

Réalisations

Le comité s'est réuni à 10 reprises entre le 1er sept 2021 et le 1er juillet 2022, pour un total de 792 heures d'implication bénévole, sans compter le travail qui a été fait à l'extérieur des réunions. Le comité a rempli l'entièreté de ses mandats, excepté la création d'un sous-comité d'arts et culture féministe. La création de ce sous-comité s'est avérée non prioritaire et ne répondant pas aux besoins actuels des membres. Une section Art et culture féministe a plutôt été ajoutée au guide d'animation.

Perspectives et recommandations 2022-2023

1. Élaborer le volet 2 du projet rassembleur pour l'année 2022-2023.
2. Évaluer les retombées du nouveau guide d'animation afin que la production du prochain guide prenne en compte les besoins et les priorités des membres.

3. Une représentante de chaque région devrait siéger au comité afin de permettre une meilleure représentativité des différentes régions et une meilleure prise en compte de leurs réalités, de leurs avis et de leurs besoins.

Comité Renouveau

Responsable
Emmanuelle Botton

Membres

- Johanne Blanchette | Mauricie
- Maude Charbonneau | Richelieu-Yamaska
- Lise Courteau | Mauricie
- Francine Duchaine | Mauricie
- Sophie Foisy | Richelieu-Yamaska
- Mariette Gilbert | Montréal-Laurentides-Outaouais
- Tania Massicotte | Montréal-Laurentides-Outaouais
- Hélène Tremblay | Saguenay

Mandat du comité

Le comité Renouveau a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre d'une campagne de recrutement intergénérationnelle en :

1. Participant aux séances d'appropriation du plan d'action en matière de recrutement des membres et des bénévoles;
2. Assurant la mise en œuvre des actions de recrutement auprès de leurs Afeas locales selon le calendrier et les consignes reçues par la responsable provinciale;
3. Faisant la promotion, gérant et prévoyant le déroulement de la remise de prix pour les concours de recrutement;
4. Participant au recrutement d'un comité consultatif jeunesse pour élaborer un programme « Génération Égalité »;
5. Apportant du soutien, au besoin, pour le programme de jumelage Grandes sœurs Afeas;
6. Validant les comptes rendus des séances et le rapport annuel du comité, rédigés par la responsable du recrutement et des bénévoles;
7. Participant à deux rencontres de l'intercomité à l'automne 2021 et au printemps 2022;
8. Préparant les documents pour la journée provinciale d'appropriation des animations JARA.

Réalisations

Le Comité s'est réuni 4 fois entre octobre 2021 et juillet 2022. Certaines membres du comité étaient également présentes lors de l'intercomité à l'automne 2021, l'hiver 2022 et le printemps 2022.

Le comité Renouveau a travaillé sur plusieurs axes et ses réalisations sont les suivantes:

Programme de jumelage Grandes sœurs :

- ✓ Procéder à l'évaluation de la première cohorte du programme Grandes sœurs
- ✓ Établir des recommandations selon les évaluations
- ✓ Proposer de constituer une banque de profils de grandes sœurs
- ✓ Établir une liste de personnes compétentes dans certains domaines afin de soutenir les grandes sœurs (exemple : trésorerie, résolutions, etc.)
- ✓ Planifier la promotion du programme lors du congrès 2022

Outils pour l'accueil et l'intégration de nouvelles membres :

- ✓ Proposer une trousse d'accueil/information avec plusieurs documents pour intégrer les nouvelles membres et les bénévoles

Soutien des Afeas au niveau du recrutement :

- ✓ Instaurer un nouveau concours provincial pour encourager les initiatives des Afeas locales au niveau du recrutement
- ✓ Gérer la diffusion et la promotion du concours de capsules vidéo intergénérationnelles en collaboration avec le Comité PÉCA afin de recruter des personnes non-membres et inciter à la formation d'équipes intergénérationnelles

Perspectives et recommandations 2022-2023

1. Le comité Renouveau sera remplacé par le comité intergénérationnel qui travaillera sur les enjeux de recrutement et d'intégration de jeunes membres
2. Continuer la promotion du programme Grandes sœurs et proposer de la formation sur demande et, au besoin, rendre le programme plus souple ;
3. Constituer une banque de profils de grandes sœurs et les soutenir ;
4. Organiser des ateliers très pratiques pour soutenir les Afeas locales dans leurs enjeux liés au recrutement ;
5. Continuer de développer des outils pour soutenir les bénévoles.

Comité de la revue Femmes d'ici

Composition du comité

- Lise Courteau, responsable
- Huguette Dalpé, secrétaire-coordonnatrice
- Joëlle Cardonne, adjointe
- Doris Milot, adjointe

Mandat

- ✓ Produire 4 numéros de la revue Femmes d'ici: automne et hiver 2021, printemps et été 2022 ;
- ✓ Publier des articles qui reflètent la vision et la mission de l'Afeas en lien avec le plan d'action ;
- ✓ Solliciter les rédactrices externes au comité pour la rédaction d'articles ainsi que les Afeas régionales pour la chronique Nouvelles des régions
- ✓ Écrire et acheminer au conseil exécutif les comptes rendus des séances du comité ;
- ✓ Préparer les documents pour la JARA (Journée d'accueil régionale annuelle).

La revue Femmes d'ici est un outil essentiel d'information et de communication pour les membres Afeas. Elle doit refléter ce qui se passe à l'Afeas et demeurer un outil de promotion pour faciliter le recrutement de nouvelles membres.

Réalisations

Nous avons tenu cinq rencontres, dont une première en juillet 2021 pour planifier l'ensemble des quatre numéros. Quatre autres réunions ont eu lieu, toutes en mode virtuel, pour évaluer la revue qui venait de paraître, ainsi que pour lire et corriger les articles reçus pour la prochaine publication. Nous avons déterminé les titres des manchettes et proposé des photos pour la page couverture.

Le concours d'écriture se poursuivra pour une troisième année en gardant les mêmes critères que l'an passé. Nous avons constaté que même si les prix sont modestes, l'intérêt se remarque.

C'est d'un commun accord que nous continuerons les rencontres virtuelles, à part celle du mois de juillet alors que nous nous réunirons en présence.

Remerciements

Merci à l'équipe de la revue pour la complicité et la belle entente qui règne. Merci à toutes les lectrices de nous lire d'une parution à l'autre. Merci aux membres qui partagent la revue, soit en version papier ou en version PDF. Merci de vos commentaires qui démontrent votre intérêt et qui enrichissent notre vision pour la revue.

Comité des résolutions

Membres du comité :

- Nicole Comtois, adjointe
- Lise Courteau, responsable
- Manon Durand, adjointe jusqu'en mars 2022
- Marie-Paule Godin, personne-ressource

Mandat du comité :

Les membres du comité des résolutions ont pour mandat de :

- ✓ Vérifier si les propositions reçues des Afeas régionales sont conformes aux critères de recevabilité adoptés annuellement par le conseil d'administration provincial;
- ✓ Préparer les états de fait pour chaque proposition, ou bloc de propositions, qui ont été jugées recevables à être présentées dans le document de travail;
- ✓ Réviser et proposer des règles de procédure pour l'étude des propositions en plénière;
- ✓ Réviser et proposer les critères de recevabilité pour la prochaine année;
- ✓ Faire des recommandations au conseil d'administration provincial si le besoin s'en fait sentir.

Rencontre du 16 juin 2022

Pour donner suite à l'adoption, l'an dernier, de la nouvelle dénomination sociale et l'ajout de deux nouveaux types de membrariat, des modifications aux statuts et règlements étaient devenus nécessaires. Le conseil d'administration a adopté ces nouveaux règlements et doit les faire ratifier par l'assemblée générale. De plus, trois avis de motion préparés et adoptés par le conseil d'administration provincial font aussi partie des ratifications.

Cette année, nous n'avons reçu aucune proposition des Afeas régionales. Toute la place est donc libre pour le congrès d'orientation.

Critères de recevabilité

Le comité a révisé les critères de recevabilité permanents. Aucun changement n'a été proposé pour ceux-ci. Ils paraîtront dans la revue Femmes d'ici de l'automne prochain.

Règles de procédure

Les modifications aux statuts et règlements, ainsi que les trois avis de motion ne feront pas l'objet de discussion en tables rondes. En partant du principe que toutes les participantes auront lu les modifications proposées, seule une lecture des changements sera faite par bloc d'articles, et l'appel du vote sera fait par bloc. Si nous constatons qu'un article fait l'objet de discussion, nous procéderons à l'adoption article par article. Un résumé des états de fait sera fait pour chaque avis de motion.

Remerciements

Un congrès d'orientation est toujours bien particulier. Merci à toutes d'avoir compris son importance et d'avoir mis sur pause la rédaction de propositions sur des sujets tout aussi importants.

Comité communications

Composition
L'Afeas sollicite chaque région pour déléguer une représentante au comité communications afin d'optimiser ses pratiques internes et ses relations publiques à travers le Québec.

Responsable : Pierrette Marcotte, directrice des projets

Membres

- Suzanne Lefrançois | Richelieu-Yamaska
- Francine Chabot | Centre-du-Québec
- Marjolaine Larocque | Estrie
- Lise Courteau | Mauricie
- Hélène Tremblay | Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
- Lanaudière (vacant)
- Montréal-Laurentides-Outaouais (vacant)
- Québec-Chaudières-Appalaches (vacant)
- Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (vacant)
- Emmanuelle Botton | siège social, responsable du dossier de refonte du site web et de la base de données

Mandat

En collaboration avec la directrice de projets, l'équipe du siège social, et la relationniste de presse, les membres du comité provincial des communications ont pour mandat de :

- ✓ Participer aux séances de formation continue de l'Afeas en communications et relations publiques.
- ✓ Collaborer avec la relationniste du siège social lors de la diffusion de communiqués pour des prises de position publique de l'Afeas.
- ✓ Participer aux rencontres de briefing avec la relationniste de presse du siège social afin de jouer le rôle d'ambassadrice régionale auprès des médias après chaque sortie de position publique de l'Afeas.
- ✓ Assurer la diffusion bidirectionnelle des informations entre le palier provincial et les Afeas locales de leur région respective.
- ✓ Réfléchir aux obstacles communicationnels à l'interne du réseau Afeas et proposer des politiques et des procédures pour améliorer la performance des communications.

Réalisations

En cette première année de constitution du comité, les membres ont suivi une formation « Prendre la parole en public » le 27 septembre 2021, afin de se familiariser avec leur rôle de porte-parole régionale auprès des médias.

Par ailleurs, elles se sont réunies à deux reprises les 17 mars et 2 juin 2022 pour identifier les besoins en matière de communications internes et externes de l'Afeas.

Elles ont également produit un outil de planification et de suivi qui identifie :

- les dates phares de l'Afeas et les dossiers politiques,
- les publics cibles,
- les moyens et outils de communications appropriés pour chacun des publics ciblés :
  - Relations publiques
  - Promotion et marketing
  - Diffusion d'information
  - Animation de consultation

Perspectives 2022-2023

Des objectifs prioritaires de communications ont été définis pour construire le prochain plan provincial de communication 2022-2023 en impliquant les instances régionales et locales de l'Afeas :

Objectifs prioritaires de communications externes

1. Recruter de nouvelles membres et bénévoles;
2. Augmenter la visibilité de l'Afeas en se positionnant publiquement sur les enjeux en matière d'égalité des genres.

Objectif prioritaire de communications internes :

1. Susciter l'adhésion des membres et des partenaires à se mobiliser autour de dossiers communs.

D'ici la fin septembre 2022, le plan de communication sera complété en cohérence avec les objectifs prioritaires retenus et avec un calendrier de diffusion.

Intercomité provincial

Composition

Responsable : Pierrette Marcotte, directrice des projets

Membres

Responsables et représentantes des six comités provinciaux :

- Promotion-Éducation-Culture-Action (PÉCA)
- Formation
- Revue Femmes d'ici

- Renouveau
- Propositions
- Communications

Mandat

Dans le respect des priorités du plan stratégique 2019-2022, l'intercomité provincial a pour mandat de :

- ✓ Instaurer une synergie de travail entre les comités provinciaux en cohérence avec les dossiers prioritaires du plan d'action 2019-2022;
- ✓ Concevoir la documentation de la séance d'appropriation de la Journée d'accueil régionale annuelle 2022 (JARA);
- ✓ Animer la séance d'appropriation destinée aux instances régionales Afeas en mai 2022.

Réalisations

La Journée d'accueil régionale annuelle (JARA) a pour but de rassembler les administratrices des Afeas locales au niveau de leur région en vue de leur transmettre toute l'information pertinente pour la préparation de leur programmation annuelle d'activités d'éducation et d'action sociale. Afin de soutenir les instances régionales dans cette transmission, l'intercomité prépare, chaque année, une trousse d'outils d'animation dans laquelle sont transmises toutes les informations pour l'administration du mouvement Afeas ainsi que les grands dossiers d'actions collectives pour la mobilisation des membres à travers le Québec.

L'intercomité s'est réuni à trois reprises en 2021-2022, soit le 25 octobre 2021, les 21 février et 10 mai 2022. Ces réunions ont servi à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de l'édition JARA 2021 en vue d'apporter les améliorations nécessaires pour l'animation virtuelle de la séance d'appropriation tenue le 16 mai 2022. Chaque sous-comité s'est vu attribuer la tâche de concevoir un outil d'animation pour constituer la trousse d'animation JARA 2022 à l'intention des instances régionales.

Perspectives 2022-2023

L'intercomité reprendra ses travaux à l'automne 2022 pour préparer l'édition JARA 2023. Cette année, l'intercomité devra harmoniser le contenu de la trousse d'information et d'animation en cohérence avec les orientations du nouveau plan d'action 2023-2026.

2 – Activités d'éducation

Chaque année, l'Afeas produit plusieurs outils dans le cadre de sa mission d'éducation et d'information. Elle vise à sensibiliser et informer ses membres, de même que les femmes de leur communauté, quant à leurs droits et responsabilités, en tant que femmes, mères travailleuses et citoyennes.

2.1 Guide d'animation

Le guide d'animation 2020-2022, produit par le comité *Promotion-éducation-culture-action* (PÉCA), vise à soutenir le travail d'animation et de sensibilisation des Afeas locales et régionales lors de leur programmation annuelle d'*Activités Femmes d'ici*. Ce guide était valide pour deux ans, et comportait deux parties : **Partie 1 – L'environnement et les femmes** et **Partie 2 – Activités de sensibilisation**. Ce guide avait été produit en 2020, et en 2021, le comité PÉCA a produit des outils et des ressources complémentaires au guide d'animation, notamment un Bottin de ressources pour les personnes victimes de violence (OTM), un Questionnaire d'auto-évaluation sur la charge mentale et un Guide de survie pour gérer la charge mentale.

Cette année, le comité PÉCA a conçu un nouveau guide d'animation qui sera valide également pour deux ans, soit les années 2022-2023 et 2023-2024. Il aborde les thèmes suivants :

Sujet d'étude : Féminisme et enjeux intergénérationnels

- Qu'est-ce que le féminisme ?
- L'importance de la représentativité
- Arts et culture féministes
- Diversité de genres et d'orientations sexuelles
- Projet rassembleur : Dialogues intergénérationnels

Dates phares Afeas

- *Opération Tendre la main (25 novembre au 6 décembre)*
  - Féminicides
- *Journée internationale des droits des femmes (8 mars)*
  - Femmes autochtones
- *Journée du travail invisible (premier mardi d'avril)*
  - Proche aidance
  - Conciliation travail-famille-études
  - Places en garderies
- *Jour de la terre (22 avril)*
  - Écologie-agriculture : lutte aux pesticides
  - Impacts de la pandémie sur l'environnement
  - Les fausses nouvelles (climatosceptiques)

2.2 Activités éducatives de sensibilisation et renforcement des capacités

L'année 2021-2022 a été marquée par une offre hybride d'ateliers et activités, certains offerts en présence et d'autres en virtuel. Grâce à l'allègement des mesures sanitaires, les Afeas locales et régionales ont pu organiser un plus grand nombre d'ateliers, dont une majorité en présence. L'Afeas provinciale a, quant à elle, assuré une offre diversifiée d'ateliers, de formations et d'activités de sensibilisation en virtuel. Nous avons maintenu l'offre de plusieurs ateliers pratiques et de soutien pour améliorer l'aisance des membres à utiliser différents outils de technologies de l'information et des communications, nous permettant à la fois de rejoindre les membres pour des ateliers virtuels et de rendre notre gestion associative plus efficace.

Durant l'année 2021-2022, nous avons tenu 103 ateliers, formations ou activités, dont 27 ateliers régionaux et 76 ateliers et activités provinciales. Nous avons eu un total de 1504 participations, représentant donc une moyenne de 15 participant.e.s par activité.

Tableau : Nombre d'ateliers provinciaux et de participations par session

Automne 2020	Hiver 2021	Printemps 2021	**Total**
36 ateliers	28 ateliers	12 ateliers	**76 ateliers**
490 participations	300 participations	252 participations	**1042 participations**

Tableau : Nombre d'ateliers régionaux et de participations par session

Automne 2020	Hiver 2021	Printemps 2021	**Total**
15 ateliers	6 ateliers	6 ateliers	**27 ateliers**
284 participations	106 participations	72 participations	**462 participations**

Tableau : Nombre de participations par région à des ateliers locaux, régionaux ou provinciaux

Région	Participations
Bas-Saint-Laurent Gaspésie	51 participations
Centre-du-Québec	172 participations
Estrie	235 participations
Hautes-Rivières	3 participations
Lanaudière	29 participations
Mauricie	190 participations
Montréal – Laurentides – Outaouais	105 participations
Richelieu – Yamaska	141 participations
Saguenay – Lac-Saint-Jean - Chibougamau	169 participations
Québec – Chaudière-Appalaches	145 participations
Siège social	54 participations
Non-membres	183 participations
Information non disponible	27 participations
Total	**1504 participations totales**

Les impacts des ateliers sont mesurés par les sondages d'évaluation des activités envoyés aux participantes après chaque activité. Les 320 réponses (taux de réponse de 31%) démontrent une très grande appréciation ; la moyenne d'appréciation globale est de 4,7/5. Chacun des critères évalués (intérêt du thème, pertinence de l'activité, qualité de l'animation et du contenu, type d'activité et méthodes de présentation utilisés, durée et nombre de participantes) a reçu des résultats très probants, soit entre 4,5/5 et 4,9/5.

Sensibilisation, éducation populaire et vie associative

Les ateliers d'échange, de réflexion et de mobilisation permettent de sensibiliser et de discuter autour d'enjeux sociaux qui touchent les femmes et l'égalité des genres. Animés par l'équipe d'animatrices régionales, ces ateliers sont inspirés du modèle de l'éducation populaire et visent à alimenter et consolider la mobilisation des membres de l'Afeas. D'autre part, l'Afeas provinciale a également assuré l'organisation d'activités diverses autour des dates phares de l'Afeas pour sensibiliser la population en générale sur des enjeux liés à l'égalité, en invitant membres et non-membres Afeas à se mobiliser dans leur milieu.

Ateliers régionaux de sensibilisation

Au total, les Afeas régionales ont tenu 27 ateliers de sensibilisation et d'éducation populaire. Cette forte hausse par rapport à l'an dernier s'explique notamment grâce à l'allègement des mesures sanitaires qui a permis d'offrir des ateliers en présence.

- 5 ateliers régionaux ont été offerts en Estrie
- 5 en Mauricie
- 5 au Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau
- 4 au Centre-du-Québec
- 3 au Richelieu-Yamaska
- 3 à Québec-Chaudière-Appalaches
- 1 à Lanaudière
- 1 au Bas-St-Laurent-Gaspésie

Les Afeas locales ont offert :

- 16 ateliers régionaux sur les femmes et environnement, soit « Femmes mobilisées pour l'environnement » et « Les enjeux environnementaux, ça touche les femmes »
- 3 ateliers sur la gouvernance, « Rôles et responsabilités d'un conseil d'administration »
- 6 ateliers liés au thème « Le travail invisible, ça compte » ou « Charge mentale et appauvrissement des femmes »
- 2 ateliers sur les valeurs associatives

Activités provinciales de sensibilisation

En plus de mobiliser et de sensibiliser les membres Afeas, nous avons, cette année encore, organisé plusieurs activités virtuelles à grand déploiement afin d'inviter toute personne le

souhaitant à se joindre à l'Afeas pour souligner les dates phares concernant l'égalité des genres. Nous visons ainsi à augmenter la visibilité de l'Afeas et de ses mobilisations clés, et élargir l'impact de nos actions sociales. Nous avons profité de certaines de ces activités pour récolter des fonds pour le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS).

- **Opération Tendre la Main (25 novembre au 6 décembre 2021)**

Pour le lancement de l'OTM, l'Afeas organisé un dialogue avec une coordonnatrice de maison d'hébergement pour les femmes qui ont vécu de la violence conjugale. Le dialogue concernait les violences conjugales, et comment soutenir les femmes qui en sont victimes. Neuf membres y ont participé. Nous avons également organisé la projection du film documentaire « La parfaite victime », qui aborde les échecs du système judiciaire en matière de traitement des cas et des victimes d'agression. Le visionnement du film a été suivi d'une discussion avec Monic Néron, coréalisatrice du film, et 83 personnes ont participé à cette activité (62 membres et 21 non-membres). Afin de mener une réflexion collective transpartisane sur l'accompagnement socio judiciaire des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, nous avons également organisé le panel « Rebâtir la confiance autour du système judiciaire pour les personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale ». Nous y avons reçu Rachel Chagnon, professeure en sciences juridiques (UQAM), Véronique Hivon députée de Joliette (Parti québécois) et Christine Labrie, députée de Sherbrooke (Québec solidaire) pour discuter des recommandations émises par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, notamment le nouveau tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales. Cette activité a rassemblé 58 personnes, dont 24 non-membres.

- **Journée internationale des droits des femmes (8 mars)**

Pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes avec un peu d'avance, le 6 mars 2022, l'Afeas a offert à ses membres ainsi qu'aux non-membres un visionnement du documentaire « Femme(s) », qui rend hommage aux femmes à travers le monde, à leurs parcours, à leurs combats, et à leurs victoires. Nous avons ensuite eu la chance de recevoir Anastasia Mikova, co-réalisatrice, pour une discussion sur la réalisation de cette œuvre ainsi que des enjeux vécus par les femmes au niveau international, dont la guerre en Ukraine. Cette activité a rassemblé 70 personnes, dont 23 non-membres (125 personnes étaient inscrites).

- **Journée du travail invisible (5 avril)**

Pour souligner cette date phare, l'Afeas a organisé, avec la collaboration du Comité inter-associations pour la valorisation du travail invisible (CIAVTI), le panel « Femmes politiques et travail invisible ». Trois députées provinciales ont pu échanger sur les enjeux reliés au travail invisible au plan personnel et politique, et sur l'importance de valoriser ce travail et de mettre en place des mesures pour en assurer une meilleure répartition. Nous avons discuté de solutions qui pourraient être mises en place afin d'améliorer la situation. L'activité a rejoint 85 personnes, dont 29 non-membres (121 personnes étaient inscrites).

- **Jour de la Terre : Femmes et environnement (22 avril)**

À l'occasion du Jour de la Terre, le 22 avril 2022, en collaboration avec le Réseau des femmes en environnement, nous avons organisé une conférence virtuelle gratuite pour nos membres et pour le public : « Regard écoféministe sur la crise environnementale », avec la conférencière Amandine Gournay. Il y avait 156 personnes inscrites pour cette activité et 64 y ont participé.

Pour souligner le thème *Femmes et environnement*, l'atelier « Diminuer les rejets toxiques dans l'eau : j'agis aujourd'hui », conçu et animé par le Réseau des femmes en environnement, a également été offert à trois groupes les 19 et 21 avril, attirant un total de 20 membres.

- **Dialogues**

Afin d'aiguiser notre compréhension des enjeux sociaux qui touchent les femmes et l'égalité, nous avons développé cette année une nouvelle offre de courtes rencontres afin de se questionner et d'alimenter les réflexions. Le 14 octobre, nous avons tenu le premier dialogue autour de la question : *Les constructions sociales de genres influencent-t-elles l'égalité?* La discussion particulièrement dynamique a été tenue avec 9 membres. En plus du dialogue organisé pour le 25 novembre dans le cadre de l'OTM (mentionné plus haut), nous avons également reçu, en février, une étudiante en sociologie et études féministes pour le dialogue « Comment viser l'égalité entre toutes les femmes ? », où nous avons notamment abordé le concept d'intersectionnalité et souligné le Mois de l'histoire des Noir.e.s. Quatorze personnes étaient présentes. En mai, nous avons établi une collaboration avec l'organisme *Ma place au travail* afin d'offrir un dialogue sur l'impact du manque de places en garderie sur les femmes. Nous y étions 9 participantes.

- **Ateliers offerts à l'externe**

L'Afeas provinciale a été invitée à animer deux ateliers organisés par des organismes externes, nous permettant de promouvoir les dossiers de l'Afeas en matière de valorisation du travail invisible et d'égalité des genres. Nous avons offert « Le travail invisible, ça compte », en novembre, dans le cadre d'un forum organisé par l'Alliance des femmes de la francophonie, devant 38 personnes. En mars, nous avons conçu et animé l'atelier interactif « La place des femmes au Québec », dans le cadre d'une table ronde interculturelle organisée par le Centre d'écoute et de référence Halte-Ami de l'UQAM. Avec 10 personnes immigrantes, nous avons discuté des avancées historiques récentes quant aux droits des femmes au Québec et au Canada, ainsi que des enjeux actuels concernant l'atteinte de l'égalité des genres.

Ateliers provinciaux de renforcement des capacités

Dans le cadre du projet *Femmes solidaires dans le renouveau* et grâce à la contribution financière du ministère Femmes Égalité des Genres Canada, plusieurs ateliers et formations de renforcement des compétences ont été offertes afin d'outiller et soutenir les instances locales et régionales de l'Afeas dans leur organisation.

Technologies de l'information et des communications

Plusieurs ateliers ont été offerts afin d'initier les membres à des outils liés aux technologies de l'information et des communications, ou en perfectionner leur utilisation. Des ateliers pratiques pour faciliter l'usage de la plateforme Zoom ont permis d'habiliter les membres à pouvoir assister aux rencontres et activités virtuelles de l'Afeas, et d'outiller les animatrices et administratrices à animer des rencontres virtuelles.

- Participer à une réunion Zoom : 4 représentations, 15 participantes
- Animer une réunion Zoom : 4 représentations, 20 participantes

Des ateliers pratiques d'introduction aux logiciels Excel et PowerPoint visaient à développer les compétences des trésorières, animatrices et bénévoles impliquées à utiliser efficacement ces outils.

- Introduction à Excel : 4 représentations, 24 participantes
- Créer et modifier des présentations PowerPoint : 4 représentations, 26 participantes

Une collaboration avec l'organisme Techno Culture Club (projet Alphanumérique) a permis d'offrir plusieurs ateliers de sensibilisation sur la citoyenneté virtuelle et la sécurité numérique.

- Sécurité en ligne – trucs et astuces : 2 représentations, 14 participantes
- Reconnaître et se protéger de l'hameçonnage : 15 participantes
- Introduction au concept de l'infonuagique : 13 participantes
- Pour une utilisation écoresponsable du numérique : 2 représentations, 17 participantes

Une collaboration a également été développée avec le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) pour que les participantes au concours *Génération égalité : capsules solutions* apprennent la base de la réalisation et du montage vidéo.

- Réalisation et montage d'une capsule vidéo : 2 séances, 12 et 10 participantes

Gouvernance et organisation associative

Afin de soutenir les administratrices des conseils d'administration des différentes instances et les autres membres impliquées, nous avons proposé différents ateliers et formations sur les rôles et responsabilités liés aux différents rôles, ainsi que sur des aspects pratiques liés à la gouvernance et à la vie associative.

- Gouverner c'est prévoir, rôles et responsabilités légales et financières des administratrices Afeas : 9 participantes
- Être présidente d'un conseil d'administration : 17 participantes
- L'ordre du jour et le procès-verbal : 23 participantes
- Concevoir un plan stratégique mobilisateur : 2 représentations, 16 participantes
- Comment recruter des administratrices de conseil d'administration : 13 participantes
- Processus de recrutement de bénévoles : 17 participantes

- Formation pour les responsables locales du bilan trimestriel : 15 participantes
- Comment fidéliser nos bénévoles et employées : 7 participantes
- Participer efficacement à la prise de décision : deux représentations de deux séances, 12 participantes
- Atelier pratique sur le questionnement bienveillant : 9 participantes

Les trésorières des instances Afeas, les membres impliquées dans la préparation des budgets et états financiers, ou celles intéressées par le sujet ont été invitées à des ateliers pratiques pour les soutenir dans leurs tâches. Certains ateliers visaient à outiller les trésorières à utiliser l'outil comptable Excel développé pour les Afeas.

- Introduction aux notions comptables : 11
- Procédures comptables à l'aide du logiciel Excel : 3 représentations, 25 participantes
- Préparer votre budget Afeas et en faire le contrôle : 10 participantes

Des séances d'information ont permis à l'équipe du siège social de présenter plus en détail certaines nouvelles initiatives et de répondre aux questions. Une séance d'information a été offerte sur le concours *Génération égalité : capsules solutions* (17 participantes) et une autre sur le programme de jumelage et de mentorat Grandes Sœurs Afeas (9 participantes).

Dans le but premier d'épauler les administratrices et membres impliquées dans le traitement de plaintes, nous avons réitéré notre collaboration avec Équijustice, qui a animé pour l'Afeas l'atelier « Comprendre, prévenir et gérer les conflits » (4 participantes). L'organisme Juripop nous a également approchées pour offrir aux Afeas l'atelier « Éthique et prévention du harcèlement en milieu de travail » (10 participantes).

Animation d'ateliers

Plusieurs ateliers ont été offerts afin de consolider les pratiques d'animation d'ateliers ou de rencontres. Les animatrices régionales ne l'ayant pas suivi auparavant ont été invitées à assister à l'atelier sur les techniques d'animation « Initiation à l'animation » (9 participantes).

Des séances d'appropriation ont permis aux animatrices régionales de découvrir les contenus et outils des thèmes des ateliers régionaux pour pouvoir ensuite les animer dans leur région.

- Le travail invisible, ça compte : 7 participantes
- Les enjeux environnementaux, ça touche les femmes : 13 participantes
- Les femmes mobilisées pour l'environnement : 10 participantes
- Les femmes plus durement touchées par la pandémie : 2 représentations, 18 participantes
- Charge mentale et appauvrissement des femmes : 6 participantes
- Être féministe aujourd'hui : 2 représentations, 19 participantes
- Les incontournables de la Journée d'accueil régionale annuelle : 33 participantes

Nouvellement cette année, le comité formation a collaboré afin d'offrir des échanges de pratiques, pour permettre l'échange d'expertises entre les animatrices possédant des expériences variées. La conception des présentations ainsi que l'animation ont été assurées par des membres de l'équipe d'animatrices et des responsables de formation.

- Encadrer les prises de paroles dans un atelier participatif : 7 participantes
- Juste pour le rire (Humour pour dynamiser un atelier): 19 participantes

Des ateliers pratiques ont également été offerts pour permettre aux animatrices de parfaire leurs compétences dans l'utilisation de certains outils d'animation tels que « Créer et modifier des présentations PowerPoint » et « Animer une réunion Zoom » (voir section *Technologies de l'information et des communications*).

3 – Projets majeurs

3.1 Femmes solidaires dans le renouveau – l'an 3

Soutenu par le ministère Femmes et Égalité des genres Canada pour une troisième année, ce projet permet au mouvement Afeas de renforcer ses capacités organisationnelles afin de poursuivre sa mission pour une égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes.

En 2021-2022, une offre de formations a été renouvelée à l'intention des membres en vue de soutenir les administratrices des instances locales et régionales ainsi que les bénévoles dans leurs fonctions respectives.

Les détails de la programmation et son évaluation vous ont été fournis plus avant dans le chapitre 2 de ce rapport.

Le déploiement de ces activités a été rendu possible grâce au travail des bénévoles des comités provinciaux « Formation » et « Renouveau », soutenus par notre coordonnatrice provinciale de la formation en collaboration avec l'équipe du siège social.

Cette année, ce projet nous aura permis d'embaucher une responsable du recrutement et du bénévolat afin de renforcer nos capacités en matière de recrutement des membres parmi la jeune relève et pour structurer un programme de bénévolat.

Une séance de consultation des présidentes régionales et des administratrices provinciales s'est tenue le 1er mars 2022 afin de faire un diagnostic des pratiques actuelles et de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités de recrutement, d'accueil et d'encadrement des nouvelles membres. Ce diagnostic nous permet de concevoir un guide d'accueil ainsi qu'un plan d'action avec des mesures de soutien qui sera déployé en 2022-2023 auprès des Afeas locales et régionales pour la dernière année du projet.

De plus, dans le volet de renforcement de la gouvernance, deux nouvelles initiatives ont été amorcées :

1. Un projet d'actualisation des statuts et règlements a été mené par la présidente provinciale et le Conseil exécutif, suite au changement de dénomination sociale voté à l'assemblée générale de septembre 2021. Ce projet sera présenté pour ratification à l'Assemblée générale de septembre 2022;
2. La mise sur pied du nouveau « Comité communications » provincial, faisant appel aux régions pour la délégation d'une représentante afin de cocréer un plan de communications internes et externes et de le déployer de manière structurée et soutenue par les instances régionales et locales. Les réalisations de ce nouveau comité vous ont été présentées dans le premier chapitre de ce rapport sur la vie associative.

Les impacts du projet

- **Le rapprochement des instances : des communications plus ouvertes et efficaces**

Depuis le début de ce projet, l'appropriation des technologies des communications a permis de décloisonner les instances locales et régionales en les rapprochant de l'instance provinciale et de l'équipe du siège social tout en respectant les règles de distanciation découlant de la pandémie. Ceci a permis d'améliorer les communications internes pour la transmission des informations et les échanges de consultation.

- **De nouveaux partenaires d'expertise à la transmission des savoirs**

Avec l'arrivée d'Emmanuelle Botton en septembre 2021, au poste de responsable du recrutement et du bénévolat, de nouveaux partenariats ont été créés notamment avec les Offices jeunesse internationaux du Québec et Citoyenneté Jeunesse dans l'optique d'une transformation de nos pratiques pour le recrutement et l'accueil des jeunes au sein de nos instances décisionnelles locales et régionales de l'Afeas.

Perspectives 2022-2023

La programmation d'activités éducatives 2022-2023 du volet renforcement des capacités organisationnelles mettra l'accent sur le recrutement et la rétention des membres et des bénévoles et ainsi que sur les communications publiques.

Une tournée des régions est prévue d'ici la fin mars 2023 afin de soutenir les Afeas locales et régionales dans la mise en place de nouveaux outils de gestion, dont l'inscription des adhésions dans une nouvelle base de données qui nous permettra, entre autres, de pérenniser notre processus d'évaluation continue de nos programmes et services aux membres et des impacts de nos revendications.

Une nouvelle demande de financement a été déposée au Secrétariat à la Condition féminine en juin dernier afin de déployer une stratégie de recrutement de la relève en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans le cadre de forums régionaux de notre campagne sur la valorisation du travail invisible. Si cette demande est acceptée, l'Afeas organisera des forums intergénérationnels sur la valorisation du travail invisible dans chaque région Afeas avec la collaboration des Afeas régionales.

3.2 Le travail invisible, ça compte ! Campagne provinciale de sensibilisation

La reconnaissance et la valorisation du travail invisible sont parmi les enjeux centraux pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, enjeu au cœur des revendications de l'Afeas depuis sa fondation en 1966. Nous avons constaté que de nombreuses autres associations œuvraient pour cette cause, mais qu'un manque de concertation nuisait à l'avancement de cette reconnaissance.

Ainsi, au début de 2020, avec l'appui financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec, nous avons mis sur pied un comité inter associations afin d'unir nos forces pour accomplir une réelle transformation sociétale. Le moment était d'autant plus approprié que le travail invisible, non rémunéré ou sous-payé, a fait les manchettes depuis le début de la pandémie du coronavirus. Il a été rendu visible par le confinement, la fermeture des écoles et des commerces, la charge supplémentaire de travail pour les parents comme pour les personnes proches aidantes et, enfin, l'urgent besoin de personnel de soins dans les services essentiels comme ceux de la santé.

Lors de la première année du projet, en 2020, nous avons posé les bases pour le travail du comité, soit en rassemblant les organisations membres, en rédigeant le Manifeste du CIAVTI (définition du travail invisible, objectifs du comité et revendications) et en créant le site Internet https://www.travailinvisible.ca/

En 2021, nous avons créé des trousses éducatives, organisé plusieurs conférences et panels, offert des ateliers d'éducation populaire et participé à une audience sur le travail non rémunéré au Comité permanent de la condition féminine du gouvernement fédéral.

Cette année, nous avons poursuivi le travail grâce à l'opportunité qui nous a été accordée de prolonger le projet jusqu'à la fin juin 2022, alors que la fin du projet était initialement prévue pour décembre 2021. Nous nous sommes concentrées à diffuser les outils et le matériel élaboré dans le passé, ainsi qu'à sensibiliser la population et les élu.e.s. Un nouvel outil de sensibilisation grand public est également en cours de préparation pour diffusion à une date future.

Membres du Comité inter associations pour la valorisation du travail invisible (CIAVTI) :

Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas)
Camille Robert (historienne)
Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ)
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
FamillePointQuébec
Agricultrices du Québec (AQ)
Jeune chambre de commerce des femmes du Québec (JCCFQ)
Nicole Demers (ex-députée de Laval – BQ
Oxfam-Québec
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)
Proche aidance Québec (RANQ)
Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
Réseau québécois en études féministes (RéQEF)
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Objectifs spécifiques :

1. Mobiliser les associations féministes québécoises pour déployer une campagne de sensibilisation provinciale sur le travail invisible;
2. Mettre en lumière et valoriser l'apport économique et social du travail invisible;
3. Susciter une meilleure compréhension des enjeux entourant le travail invisible auprès de la population, des employeurs, des institutions publiques et des instances décisionnelles;
4. Faire émerger de nouvelles solutions en vue d'équilibrer le partage des tâches invisibles entre les femmes et les hommes et le partage des responsabilités familiales, étatiques et du secteur privé.

Activités et actions accomplies cette année :

- Rencontres avec le CIAVTI, les 21 novembre 2021, 31 janvier et 16 février 2022
- Récolte d'appuis au manifeste sur notre site Internet https://www.travailinvisible.ca/ (1331 appuis à ce jour – 22 juin 2022).
- Création d'une pétition sur Change.org pour faciliter la diffusion sur les réseaux sociaux – 227 signatures au 22 juin 2022.
- Conception et diffusion sur nos réseaux sociaux (et ceux de nos partenaires) de vignettes sur le travail invisible, partageant des citations de nos partenaires, allié.e.s, et personnalités publiques qui appuient notre cause.
- Participation à une entrevue pour un reportage sur la charge mentale dans le cadre du concours de journalisme Lizette-Gervais.
- Conférence sur le travail invisible par Julie Boyer et Marianne Pertuiset-Ferland dans le cadre du congrès de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne le 5 novembre 2021.
- Conférence sur l'impact précarisant du travail invisible sur les femmes et sur l'égalité de genre, le 22 février 2022 pour proche aidance Québec.
- 22e Journée du travail invisible (JTI) :
  - 3 publicités dans le Devoir version papier dans les semaines précédant la JTI
  - Publicités numériques également sur les sites Québecor
  - Lettre ouverte dans le Devoir (format numérique)
  - Communiqué de presse sur la plateforme CNW
  - Vignettes Instagram sur le travail invisible
  - Motion déposée par la députée fédérale de Shefford dans le cadre des travaux parlementaires
  - Vidéo soulignant la JTI par la Ministre Charest
  - Panel Femmes politiques et travail invisible (panélistes invitées : Geneviève Hébert (CAQ), Méganne Perry Mélançon (PQ), Paule Robitaille (PLQ), Catherine Dorion (QS). Désistement de Paule Robitaille et de Geneviève Hébert la veille. Total de 85 personnes participantes au panel, dont 48 membres. Plusieurs organismes et allié.e.s étaient présent.e.s (RAFIQ, RANQ, CSQ, GFPD, Agricultrices Québec, Équijustice, CESIM, CFIQ, Réseau des tables régionales de

groupes de femmes du Québec, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, Union étudiante du Québec, quelques centres de femmes…).

- Conception d'un outil pour sensibiliser le public aux enjeux du travail invisible avec l'agence de communications-marketing *Upperkut*

Portée de nos outils et activités

Certaines données sont manquantes puisque quelques organismes dans lesquels l'Afeas est intervenue n'ont pas compilé les informations.
*les données pour les visionnements datent du 6 juin 2022

Tableau : Campagne de sensibilisation sur le travail invisible - Nombre de présences et d'inscriptions aux activités et nombre de visionnements des outils

Conférences et panels		
Webinaire sur le travail invisible et la proche aidance (RANQ et Afeas)		
Conférence - Travail invisible et charge mentale des femmes immigrantes (RAFIQ)	Inscriptions	23
	Présences	23
Rencontre des points de vue sur le travail invisible (FamillePointQc et Afeas)	Visionnements	18
Panel - Le travail invisible des femmes dans le monde	Inscriptions	89
	Présences	64
	Visionnements	36
Panel - Le travail invisible des femmes immigrantes	Inscriptions	79
	Présences	52
	Visionnements	47
Panel - Le travail invisible des personnes proches aidantes	Inscriptions	79
	Présences	57
	Visionnements	70
Panel - Le travail invisible des productrices agricoles	Inscriptions	63
	Présences	46
	Visionnements	34
Conférence Journée du travail invisible - Lancement des trousses éducatives sur le travail invisible (Événement Facebook live)	Présences	80
	Visionnements	47
Conférence sur le travail invisible, par l'Afeas pour le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)	Information non-disponible	
Conférence sur le travail invisible, pour les membres du SPGQ, par l'Afeas	Information non-disponible	
Conférence *Le travail invisible ça compte*, offerte par l'Afeas dans le cadre du congrès de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC)	Présences	38
Conférence sur l'impact précarisant du travail invisible sur les femmes et sur l'égalité de genre, par l'Afeas pour proche aidance Québec	Présences	18
Journée du travail invisible - Panel Femmes politiques et travail invisible, organisé par l'Afeas, ouvert au public.	Inscriptions	121
	Présences	85
	Visionnements	157
TOTAL	**Présences**	**445**
	Visionnements	**409**
	Total	**854**

Pour ce qui est de la portée des capsules vidéo inclues dans les trousses éducatives :

- Travail invisible, de quoi s'agit-il ? : 284 vues
- Travail invisible des femmes immigrantes : 246 vues
- Travail invisible des productrices agricoles : 183 vues
- Travail invisible des femmes dans le monde : 134 vues
- Travail invisible des personnes proches aidantes : 89 vues
- Total de 936 vues

Résultat des fiches de suivi mensuel servant à faire le suivi et l'évaluation du projet:

Accroissement significatif du nombre de consultations auxquelles les groupes ont été conviés

- 2020 : 12 activités de consultation, dont 7 dans le seul mois de septembre (fête du Travail et lancement du manifeste)
- 2021: 22 consultations, dont 7 en avril (JTI et lancement des trousses)

Accroissement notable de la diffusion d'outils et ateliers sur l'apport économique et social du travail invisible

- 2020 : le tiers des fiches complétées témoignent de la diffusion d'outils ou d'ateliers d'éducation populaire, au rythme d'une seule activité durant le mois.
- 2021 : le nombre total de diffusions a pratiquement doublé comparativement à l'année précédente et la fréquence est significativement accrue à compter des mois de mars, avril et mai (lancement des trousses).

Efforts à consacrer pour joindre les communautés culturelles et les jeunes (primaire et secondaire)

- 70 % des activités s'adressent aux personnes qui fréquentent les organismes partenaires tandis que presque une sur deux est destinée au grand public.
- Aucune activité ne visait spécifiquement les communautés culturelles en 2020 vs. 2 au printemps 2021.
- Aucune activité ne visait spécifiquement la clientèle scolaire en 2020 vs. 1 activité tenue en avril 2021.

Accroissement notable des collaborations et interactions avec divers acteurs sociaux

- 15 activités de collaboration réalisées sur le TI : 6 en 2020 et 9 en 2021 (augmentation de 30 %)
- 22 interactions sur le sujet du TI ont été enregistrées : soit 4 en 2020 et 18 en 2021
- 7 activités concertées réalisées : 3 en 2020 et 4 en 2021.

Efforts à consacrer pour élaborer et diffuser des propositions originales à l'équilibre du partage du TI - Rien n'a encore été fait en ce sens.

Tous les outils, articles, matériel, ainsi que les enregistrements de la plupart des conférences et panels mentionnés ci-dessus sont accessibles sur le site Internet www.travailinvisible.ca, dans la section Ressources. N'oubliez pas d'appuyer notre manifeste si ce n'est pas déjà fait !

Perspectives et recommandations 2022-2023

Un nouvel outil de sensibilisation grand public a été créé afin de permettre à la population de reconnaître le travail invisible et de prendre conscience de son importance et de ses impacts. Cet outil sera diffusé au cours de l'année à venir.

Nous sommes fières de ce que nous avons accompli, mais il reste beaucoup de travail à faire. Nous savons que les changements de mentalités et l'évolution des mœurs nécessitent beaucoup de temps et de persévérance. Nous avons donc soumis une nouvelle demande de financement au Secrétariat à la condition féminine du Québec, afin de pouvoir porter ce projet plus loin et augmenter notre impact pour la valorisation du travail invisible. Nous désirons ainsi pouvoir déployer des efforts, notamment pour joindre les communautés culturelles et les jeunes, et pour élaborer et diffuser des propositions originales à l'équilibre du partage du travail invisible.

4 – Communications

4.1 Revue Femmes d'ici

En 2021-2022, le comité Revue Femmes d'ici a produit quatre numéros, dont une en version électronique. Les membres du comité élaborent le contenu de chacune des parutions en lien avec le plan d'action, les activités thématiques annuelles et l'actualité qui, comme pour tout organisme, sollicite notre attention et nos énergies. Cet outil de communication, dont l'abonnement est inclus dans l'adhésion, diffuse de l'information à toutes les membres Afeas.

4.2 Site Internet

Le site Afeas met de l'avant la vie associative de notre organisme (formations, actualités, contacts) mais il nous permet également de partager des nouvelles qui seront par la suite retransmises via nos réseaux sociaux.

Statistiques 2021 – 2022 :
Dix-huit nouvelles concernant les actualités et notre vie associative ont été publiées sur le site de l'Afeas au cours de l'année 2021-2022.

Les visites : En 2021-2022, ce sont plus de 15 830 personnes qui ont visité le site Internet de l'Afeas, dont 15 555 d'entre elles étaient des nouvelles utilisatrices. Elles ont visité 54 286 pages et ont passé en moyenne 1 minute et 53 secondes sur le site.

Les pages les plus visitées sont les suivantes :

- Page d'accueil
- Calendrier
- À propos
- Nous joindre
- Nouvelles

Les personnes utilisatrices proviennent de plus de 100 pays, principalement du Canada (75,54 %), des États-Unis (9,63 %), de la France (2,49%), de la Suisse (0,82%) et de l'Irlande (0,69%).

Ci-dessous une présentation sommaire en fonction du sexe et de l'âge des utilisatrices et utilisateurs :

- En fonction du sexe : Femmes (64,1%) – Hommes (35,9%)
- En fonction de l'âge :
  - 18-24 ans : 15,67 %
  - 25 – 34 ans : 19,16 %
  - 35 – 44 ans : 18,30 %

- 45 – 54 ans : 16,94 %
- 55 – 64 ans : 14,73 %
- 65 ans et plus : 15,20 %

Refonte du site Afeas

Avec le soutien créatif et stratégique de notre firme de communication Bête Féroce, nous avons débuté le projet de refonte du site Internet Afeas à la fin de l'automne 2021. Le principal objectif de cette refonte étant de bénéficier d'un site plus intuitif qui soit pensé en fonction des personnes utilisatrices et de nos membres, notamment en facilitant la recherche de documents et la navigation sur le site. Bien entendu, le nouveau site a été également pensé en adéquation avec la nouvelle dénomination sociale et la nouvelle identité visuelle de l'Afeas.

Le dévoilement du nouveau site Afeas est prévu pour le congrès à l'automne 2022.

4.3 Infolettre

L'équipe du siège social utilise l'infolettre afin de diffuser de l'information sur les activités offertes, notamment les ateliers d'éducation populaire, les formations et les activités grand public, ainsi que sur les campagnes, outils et autres éléments pertinents à la mission de l'Afeas.

L'infolettre est envoyée à 3 857 personnes, soit principalement nos membres Afeas, mais également des personnes qui se sont inscrites pour recevoir l'infolettre via une option sur le site Internet de l'Afeas. Plus de 65 % des personnes qui reçoivent notre infolettre sont des femmes de 55 ans et plus.

Pour les infolettres envoyées entre septembre 2021 et juin 2022, nous avons rejoint en moyenne 3 284 personnes par édition; environ la moitié de ces personnes ouvrent l'infolettre (le taux moyen d'ouverture pour les organisations à but non lucratif qui utilisent MailChimp est de 33,5 %). En moyenne, environ 5,7 % des personnes qui reçoivent l'infolettre cliquent sur les liens proposés (par exemple pour s'inscrire à une activité ou accéder au site Internet de l'Afeas), comparativement à 4,8% pour la moyenne des OBNL. Notre infolettre est donc plus performante que celles de la moyenne des OBNL comparable à l'Afeas.

Nous constatons un nombre de désinscriptions plus élevé que d'habitude au mois de mai, possiblement parce que nous avons envoyé 3 infolettres au cours du même mois. Nous veillerons donc à limiter le nombre d'envois par mois pour éviter de perdre des abonné.e.s.

Tableau : Statistiques mensuelles de l'envoi et réception des infolettres

Titre	Date d'envoi	Nb de récipiendaires	Nb d'ouvertures uniques	% d'ouvertures uniques	Nb d'ouvertures totales	Nb de clics uniques	% de clics	Clics totaux	Désinscriptions
Septembre 2021	2021-09-21	3238	2011	62,11%	6250	287	8,86%	608	5
Octobre 2021	2021-10-01	3282	1710	52,10%	5174	227	6,92%	505	5
Novembre 2021	2021-11-01	3227	1923	59,59%	5735	221	6,85%	841	5
Novembre 2021 - promotion événements OTM	2021-11-19	3093	1523	49,24%	3677	108	3,49%	373	5
Décembre 2021	2021-12-01	3135	1060	33,81%	2432	96	3,06%	334	6
Joyeuses Fêtes	2021-12-16	3272	1163	35,54%	3360	85	2,60%	307	5
Janvier 2022	2022-01-04	3134	1671	53,32%	4988	214	6,83%	498	6
Février 2022	2022-02-01	3267	1686	51,61%	4822	204	6,24%	503	6
Invitation Journée internationale des droits des femmes 2022	2022-02-14	3259	1716	52,65%	5672	180	5,52%	336	5
Mars 2022	2022-02-28	3398	1764	51,91%	4659	220	6,47%	534	2
Invitation Journée T.I et Journée de la Terre	2022-04-15	3399	1791	52,69%	4077	191	5,62%	389	5
Retour sur la Journée du travail invisible et activités à venir	2022-04-06	3395	1787	52,64%	4323	220	6,48%	489	6
Reconnaissance des bénévoles et activités de mai	2022-04-26	3393	1769	52,14%	3759	213	6,28%	480	9
Fête des mères	2022-05-06	3388	1713	50,56%	3583	223	6,58%	419	6
Juin 2022	2022-05-31	3387	1730	51,08%	3424	109	3,22%	267	5
15 envoyées entre sept 2021 et juin 2022	**Moyenne**	**3284**	**1668**	**50,7%**	**4396**	**187**	**5,7%**	**459**	**5**

Tableau: Principaux pays de réception de l'infolettre

Pays	Nombre d'ouvertures	Pourcentage %
Canada	1691	65%
États-Unis	893	34,3%
Royaume-Uni	10	0,4%
Australie	3	0,1%
France	3	0,1%

Les personnes qui reçoivent et ouvrent notre infolettre sont principalement au Canada (65%). 34,3% de ces personnes sont au États-Unis, et quelques personnes se trouvent également au Royaume-Unis, en Australie et en France.

5 – Relations publiques et dossiers politiques

En 2021-2022, l'Afeas a donné des appuis, participé à des consultations, travaillé avec des partenaires et fait des représentations pour améliorer les conditions de vie des femmes, des familles et de la société**.** La pandémie du coronavirus qui se poursuivait en multiples vagues a augmenté les défis pour bien répondre aux demandes de nos partenaires communautaires et gouvernementaux. Par ailleurs, tel que recommandé par la santé publique, les multiples rencontres ont presque toutes eu lieu via la plate-forme Zoom tout au long de l'année.

5.1 Affiliations

Au fil des années, l'Afeas a établi des partenariats avec de nombreux organismes afin de faire avancer des enjeux en lien avec l'égalité entre les femmes et les hommes et ses dossiers prioritaires. En 2021-2022, ses affiliations se sont poursuivies avec les organisations suivantes.

Affiliations générales

Centre de documentation pour l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)	Service de bibliothèque sur place et virtuelle, notamment en condition féminine, incluant les documents fournis par l'Afeas.
Mentorat Québec	Organisme visant à favoriser et promouvoir la culture mentorale au Québec en tant que ressource pour les organisations et les individus.
Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)	Organisme interlocuteur du Secrétariat pour l'action communautaire autonome et initiatives sociales (SACAIS).
Regroupement Loisirs Québec (RLQ)	Membership pour l'accès au régime d'assurance collective pour les employées du siège social et l'hébergement du site Internet et des adresses courriels.
Relais-Femmes	Carrefour d'expertises et de ressources féministes (recherches, formations, encadrement et/ou soutien pour projets).
Réseau des professionnel.le.s de la formation du Québec (RPFQ)	Organisme visant à offrir un espace de partage, d'exploration et d'observation du développement des compétences dans les organisations.

Affiliations thématiques en lien avec les dossiers

Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI/FAFIA)	Coalition constituée d'organisations de femmes œuvrant aux divers paliers gouvernementaux pour obtenir l'égalité des femmes au Canada.
Coalition nationale contre la publicité sexiste (CNCPS)	Organisme sans but lucratif visant à éliminer les publicités sexistes. Initiative de la Centrale des syndicats du Québec.
Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)	Coalition visant à améliorer la conciliation famille-travail-études.

Coalition pour la pratique de sage-femme (CPSF)	Coalition visant à faire avancer la pratique des sages-femmes au Québec. Initiative du Regroupement Naissance-Renaissance.
Coalition pour le contrôle des armes à feu (CPCAF)	Coalition visant à réduire les décès, les blessures et les crimes par armes à feu. Initiative citoyenne à la suite de la tuerie de Polytechnique.
Coalition pour le contrôle du tabac (CPCT)	Coalition visant à réglementer les produits du tabac et leurs dérivés. Initiative de l'Association pour la santé publique du Québec.
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	Concertation visant à lutter contre la prostitution et autres formes d'exploitation sexuelle.
FamillePointQuébec	Organisme favorisant l'action sociale de la Famille et soutenant tous les acteurs poursuivant le bien-être de tous dans une vision inclusive et conviviale.
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)	Organisme mettant de l'avant des actions et des formations pour la parité entre les femmes et les hommes dans les sphères décisionnelles publiques de la société québécoise.
Mouvement démocratie nouvelle (MDN)	Organisme visant à regrouper des organisations et des citoyen.ne.s pour défendre le droit à une représentation juste et équitable.
Ma place au travail	Mouvement spontané et non partisan mis sur pied en réponse à la pénurie de places en garderie au Québec, maintenant un OBNL.
Réseau des femmes en environnement (RQFE)	Organisme ayant pour mission de créer et promouvoir des actions novatrices et de fournir un espace de dialogue aux femmes afin d'améliorer la qualité de l'environnement, la santé et le bien-être.

5.2 Appuis/prises de position

- **Élections fédérales 2021** – Le 24 août 2021, l'Afeas a rendu publique sa plateforme dans le cadre des élections fédérales 2021. Les enjeux privilégiés portaient sur les mesures budgétaires pour les aîné.e.s afin de rétablir l'égalité, la reconnaissance de la parité et du travail non rémunéré pour contrer les effets de la pandémie et le contrôle des pesticides et herbicides pour assurer un environnement durable.
- **Pétition – Exigeons des biens durables** – Le 9 septembre 2021, l'Afeas a signé la pétition d'Équiterre demandant au gouvernement du Québec de légiférer pour que les consommateurs et consommatrices aient accès à de l'information sur la durée de vie et les modalités de réparation des biens.
- **Pétition – Accessibilité aux services de garde** – Le 9 septembre 2021, l'Afeas a signé la pétition demandant au ministre de la Famille de garantir un accès à chaque enfant du Québec à des services de garde de qualité, prioritairement dans un CPE ou un milieu familial régi et subventionné, et à valoriser la profession d'intervenante en petite enfance, notamment en augmentant les salaires.

- **Pétition - Tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales** – Le 9 septembre 2021, l'Afeas a signé la pétition demandant au gouvernement du Québec la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales comme action prioritaire pour rebâtir la confiance des victimes à l'égard du système de justice.
- **Pétition – Cadre législatif pour la pratique des sages-femmes** – Le 9 septembre 2021, l'Afeas a signé la pétition demandant au gouvernement du Québec de moderniser le cadre législatif entourant la pratique des sages-femmes afin d'ouvrir le champ professionnel à la santé des femmes en général et à ajouter des responsabilités leur permettant de mieux assurer le suivi des mères et des nouveau-nés.
- **Projet de loi 59 –** Le 13 octobre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à une entrevue (Cogeco Baie-Comeau) sur le *Projet de loi 56 – Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail*.
- **Parité –** Le 15 octobre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a signé une lettre adressée au premier ministre du Québec, François Legault, demandant que les articles sur la parité du *Projet de loi 39 – Loi établissant un nouveau mode de scrutin* soit adopté rapidement afin qu'ils soient applicables lors des prochaines élections en octobre 2022.
- **Paroles de femmes – Rétablissement de la communauté –** Le 15 octobre 2021, l'Afeas a donné son appui au projet de l'Afeas de Granby, intitulé *Paroles de femmes – Rétablissement de la communauté*, déposé auprès de la Ville de Granby.
- **Pétition e-3589 –** Le 10 novembre 2021, l'Afeas a appuyé la pétition demandant au gouvernement canadien de modifier les règles du programme de l'Allocation canadienne pour enfants afin que les prestations continuent d'être versées pour une période de deux mois suivant le décès d'un enfant de moins de 18 ans.
- **Mieux soutenir les victimes de violence conjugale** – Le 6 décembre 2021, l'Afeas et une quarantaine de personnes et organisations ont signé une lettre publiée dans le journal Métro sous le titre « Violence conjugale : mieux soutenir les victimes au travail ». Les signataires demandent de protéger les victimes, entre autres, par des mesures liées au milieu de travail insérées dans la *Loi sur la santé et sécurité au travail* et la *Loi sur les normes du travail*, comme le droit à des congés pour leur permettre de déménager et de s'organiser.
- **Loi canadienne pour la protection de l'environnement** – Le 28 janvier 2022, l'Afeas et quinze autres organisations ont appuyé une lettre à l'intention des ministres fédéraux de l'Environnement et du Changement climatique et de la Santé leur demandant d'aller de l'avant avec la réforme de la *Loi canadienne pour la protection de l'environnement*, et ce, afin de protéger les femmes, principales utilisatrices des produits de ménage, de beauté et de santé dans lesquels encore trop de produits toxiques sont inclus.

  Le 24 février 2022, l'Afeas a signé une deuxième lettre, publiée le 8 mars 2022 - Journée internationale des droits des femmes, pour demander au Sénat de recommander des modifications importantes au *Projet de loi S-5* en cours d'étude.

- **Théâtre Parminou** – Le 11 mars 2022, l'Afeas donnait son appui au projet de création du Théâtre Parminou portant sur les femmes et leur rôle dans nos sociétés et démocraties contemporaines. Le Théâtre Parminou abordera cette question à partir du 18 avril 1940, date à laquelle l'Assemblée nationale du Québec accordait le droit de vote aux femmes. Cette pièce de théâtre portera sur les avancées, les reculs et les mers stagnantes qui ont caractérisé notre histoire nationale, en ce qui a trait à la cause des femmes.
- **Pétition - 10 jours de congé rémunéré pour les victimes de violence conjugale** - Le 21 mars 2022, l'Afeas a appuyé la pétition déposée par Manon Massé (QS) demandant que les victimes de violence conjugale aient accès à dix jours de congés rémunérés.
- **Manifeste - À nous la recherche** – Le 13 mai 2022, l'Afeas a appuyé le manifeste *À nous la recherche - 5 actions structurantes pour soutenir des collaborations universités-communautés porteuses d'égalité*. La série « À nous la recherche ! » traite des défis particuliers de la recherche partenariale féministe, de l'apport du travail de liaison dans la mutualisation des savoirs et présente brièvement l'expérience et les retombées du projet pilote Nouvelles Alliances.

5.3 Coalitions/membership

- **Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI)**
  Le 17 septembre 2021, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'AFAI, dont l'Afeas est membre. À cette occasion, l'AFAI a organisé un webinaire sous le thème : « The RCMP : Its Culture and Future » montrant la culture de racisme, misogynie et homophobie de cette institution. Parmi les panélistes invités : l'honorable Michel Bastarache, ex-juge à la Cour suprême et auteur du rapport « Rêves brisés, Vies brisées : Les effets dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la Gendarmerie royale du Canada ».

  Le 15 mars 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté à l'événement « Indigenous Women Land Defenders: Canadian State Violence and Forced Removals », organisé par l'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI). Ce panel regroupait des représentantes de la défense du territoire, des avocats, des chercheures et des activistes qui ont échangé sur les perspectives et les expériences en lien avec la violence, le retrait forcé des communautés et le génocide des filles et des femmes autochtones. Les panélistes ont discuté de l'incapacité du Canada à respecter ses obligations en regard des droits humains sous les lois canadiennes et internationales.

  Le 9 mai 2022, l'AFAI a publié le rapport de recherche sur la Gendarmerie royale du Canada intitulé, « La culture toxique de la GRC : Misogynie, racisme et violence contre les femmes dans la police nationale du Canada ».

- **Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)**
  Le 7 avril 2022, l'Afeas a répondu à un sondage du CDEACF sur l'avis et les besoins de ses membres envers cette organisation.

- **Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ)**

  Le 19 octobre, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé à une rencontre de la Coalition portant sur les suivis de rencontres politiques et les développements en lien avec le Projet de loi 51 modifiant le Régime québécois d'assurance parentale et le Projet de loi 56 reconnaissant les personnes proches aidantes.

  Le 7 février 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a participé à une rencontre de la Coalition ayant pour objectifs le suivi des actions en cours : représentations politiques, campagne de vignette à partir de demandes concrètes pour la Loi des normes du travail, demandes dans le cadre de la campagne électorale 2022.

  La rencontre prévue le 5 mai 2022 a été remplacée par une réunion du comité stratégique afin d'élaborer un projet de subvention à déposer au Secrétariat à la condition féminine d'ici le 10 juin 2022. Les rencontres de la coalition reprendront à l'automne 2022.

- **Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)**

  Les 13 et 14 octobre 2021, le GFPD a tenu le colloque « Parlementarisme au féminin, un événement France-Québec ». Lise Courteau, présidente de l'Afeas, et Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, ont assisté aux conférences en ligne.

  Le 8 mars 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, et Lise M-Vachon, 1re vice-présidente, ont assisté à la visioconférence organisée par le GFPD sous le thème, « Solidarité et parité : essentielles pour l'avenir des femmes », un chantier de réflexion animé par Françoise Guénette, avec la participation de Françoise David, Carole Poirier et Lucienne Robillard.

  Le 25 avril 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a assisté à l'assemblée générale annuelle du GFPD, précédée d'une entrevue menée par Pascale Navarro avec Martine Delvaux, autrice du livre « Le boys club ». Au moment de l'AGA, Thérèse Mailloux, présidente du GFPD, a rappelé les résultats des élections municipales de 2021.

  Le 28 avril 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a assisté à la 7e édition d'*En marche pour la parité*, co-présidée par Lucienne Robillard et Marc Jeannotte. Ont pris la parole au nom de leur parti politique respectif, mesdames Caroline Proulx (CAQ), Dominique Anglade (PLQ), Manon Massé (QS) et Véronique Hivon (PQ) pour présenter les engagements de leurs partis en matière de parité. Le Parti conservateur du Québec (PCQ) n'avait délégué personne.

  Le 26 mai 2022, Lise M-Vachon, 1re vice-présidente de l'Afeas, a participé au colloque *Parité et démocratie au municipal : l'une ne va pas sans l'autre*, organisé par le GFPD au Centre des congrès de Lévis. Les échanges ont fait ressortir les freins à la parité au sein de la démocratie municipale : sans parti ou équipe, pas de soutien ; conciliation famille-travail-politique, une socialisation genrée ; avantages aux candidats sortants et blocage de nouvelles candidatures ; nombreuses élections sans oppositions ; rémunération faible et fonction peu valorisée ; effritement de la participation électorale (38.7 % en 2021).

- **Mouvement Démocratie Nouvelle / Coalition pour la réforme électorale maintenant !**
  Le 23 septembre 2021, la Coalition et le MDN, appuyés par l'Afeas, ont tenu un point de presse devant le bureau du Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, pour rappeler sa promesse de réformer la loi électorale du Québec et demandant l'étude détaillée rapide du projet de loi 39, à un an des élections. Une demande réitérée en octobre 2021 lors de la reprise des travaux parlementaires.

  Le 8 décembre 2021 dans le cadre de son assemblée générale annuelle, le MDN adoptait un plan d'action pour accentuer la pression sur le gouvernement Legault afin que le projet de loi 39 sur la réforme du mode de scrutin soit adopté au cours de la présente session.

  Le vendredi 17 décembre 2021, Jean-Pierre Charbonneau, président du MDN, a reçu l'annonce du cabinet du Premier ministre que le gouvernement ne souhaitait plus aller de l'avant avec le projet de loi 39, ni même s'engager en faveur de la réforme électorale au cours de la prochaine campagne.

  Le 28 janvier 2022, le MDN a transmis une lettre au Premier ministre, à la ministre responsable du dossier, Sonia Lebel, et à l'ensemble du caucus de la CAQ (reprise par les médias) demandant le respect de l'engagement de la CAQ à réformer le mode de scrutin.

  Le 28 février 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, participe à l'assemblée générale spéciale du MDN visant à adapter son plan d'action à la conjoncture en cours. Dans le communiqué post-AGS, le MDN précise que son nouveau plan d'action vise à dénoncer le non-respect des engagements du gouvernement et *d'exiger un engagement ferme en faveur de la réforme de la part des partis politiques et des candidates et candidats en lice pour la prochaine élection générale de l'automne 2022.*

  Le 10 mai 2022, le MDN, Québec solidaire et le Parti québécois ont tenu un point de presse pour réitérer leur engagement concernant une réforme du mode de scrutin et mettre le Premier ministre du Québec face à ses contradictions, celui-ci ayant signé une entente quand il était dans l'opposition, et son récent refus de poursuivre la réforme du mode de scrutin.

  Le 28 mai 2022 à 16 h00, le MDN et ses membres tiennent une mobilisation sur les réseaux sociaux au moment du congrès de la CAQ pour leur rappeler leur promesse de réformer le mode de scrutin.

- **Regroupement québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA)**
  Le 17 février 2022, le RQ-ACA lançait une consultation sur la mise à jour des seuils planchers communs pour le financement à la mission globale des organismes. Les membres du RQ-ACA, dont l'Afeas, ont jusqu'au 1er octobre 2022 pour consulter leurs propres membres et transmettre leurs amendements. Cette consultation a pour objectif de disposer d'une base commune pour les futures revendications. Le conseil d'administration de l'Afeas a entrepris d'étudier les propositions du RQ-ACA avant de lui transmettre ses amendements ou appuis d'ici l'automne.

5.4 Consultations

- **Comité permanent fédéral HUMA** - Le 7 avril 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a transmis divers documents en lien avec le travail invisible et le travail des personnes proches aidantes dans le cadre de la consultation sur les « Pénuries de main-d'œuvre, conditions de travail et l'économie des soins », organisée par le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA). Elle a aussi rappelé la tenue de la 22e édition de la Journée du travail invisible, créée par l'Afeas en 2001.

- **Conseil du statut de la femme (CSF)** – Le 14 septembre 2021, Lise M. Vachon, 1re vice-présidente de l'Afeas, a participé à une consultation menée par la firme Léger pour le compte du Conseil du statut de la femme. Cette rencontre visait la connaissance de la mission du Conseil par les organismes en lien avec les femmes et l'utilisation de ses différents moyens de communication. Demandes des participantes : se faire davantage connaître auprès des organismes et de la population ; créer un lien avec les organismes de femmes et être un de leur porte-parole auprès de la Ministre en appui des dossiers importants.

- **Consultations prébudgétaires canadiennes 2022** – Le 15 février 2022, l'Afeas a répondu au questionnaire en ligne en lien avec les consultations prébudgétaires fédérales. Ses demandes étaient en lien avec les personnes, leur travail et leur famille.

  Le 24 février 2022, dans le cadre d'une consultation effectuée par la députée fédérale de la circonscription d'Hochelaga, Soraya Martinez Ferrada, où se situe le siège social de notre Association, l'Afeas a déposé des demandes portant sur l'égalité et l'équité pour les femmes, des mesures pour les familles et pour une retraite décente, des actions pour l'environnement et les changements climatiques.

- **Consultations prébudgétaires québécoises 2022** – Le 28 janvier 2022, l'Afeas a répondu au questionnaire en ligne dans le cadre des consultations prébudgétaires organisées par le ministère des Finances du Québec. Ses demandes touchaient des mesures financières pour les personnes afin de les aider à faire face aux coûts supplémentaires à cause de la pandémie, notamment pour les femmes qui ont perdu leurs emplois, diminué leurs heures de travail et augmenté leurs responsabilités familiales.

  Par ailleurs, Proche aidance Québec, dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations 2022, a repris des argumentaires et des positions de l'Afeas en lien avec le travail invisible des personnes proches aidantes.

- **Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)** – Le 24 février 2022, Julie Boyer, responsable de la formation, a participé à une consultation de l'ICÉA sur l'intérêt de lancer des travaux pour une éventuelle politique avec un cadre cohérent aux réalités actuelles. L'Afeas a posé une question concernant les décisions structurantes : « L'éducation populaire et différentes formes d'éducation aux adultes proposées par le milieu associatif et communautaire devraient-elles être mises de l'avant, appuyées et

soutenues afin que toute personne adulte puisse améliorer ses conditions de vie, être outillée à participer pleinement à sa vie citoyenne et à défendre ses droits, notamment pour atteindre l'égalité des genres ? »

- **Maltraitance envers les aînés – Consultation fédérale** – Le 15 juillet 2021, Lise M. Vachon, 1re vice-présidente de l'Afeas, a participé à la consultation fédérale sur l'élaboration d'une définition stratégique des mauvais traitements envers les aînés. Elle y a soulevé les points suivants : élargir la politique pour inclure toutes personnes ainées et autres personnes majeures en situation de vulnérabilité ; reconnaître et valoriser le travail invisible de la part des proches aidant·e·s ; inclure un volet de bientraitance. Le secrétaire parlementaire de la ministre des Ainés a mentionné que l'éducation, comme le fait l'Afeas, est importante, mais que ce volet ne peut être inclus dans cette politique-ci.

- **Observatoire québécois de la proche aidance (OQPA)** – Le 4 août 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à une entrevue menée dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire québécois de la proche aidance, créé en vertu de la *Loi sur les personnes proches aidantes*, adoptée en octobre 2020. Cette rencontre avait comme objectif de faire connaître davantage le rôle de l'Afeas en lien avec les personnes proches aidantes ; recueillir les impressions et suggestions des organismes sur le développement de l'Observatoire ; discuter d'opportunités de collaborations potentielles. Lise Courteau a souligné la nécessité « de former et d'accompagner toutes les personnes aidantes afin de n'en échapper aucune pour éviter la détresse étant donné qu'on a et qu'on aura de plus en plus besoin de ces personnes aidantes dans l'avenir », tout en rappelant l'importance du travail invisible dans cet enjeu.

  Le 20 avril 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à la deuxième rencontre de l'OQPA regroupant vingt-huit personnes, dont quatre personnes de l'Observatoire. En première partie de la rencontre, une synthèse du Plan de développement stratégique 2022-2026 a été présentée. En deuxième partie, des ateliers ont permis de partager les commentaires des personnes présentes. Lise Courteau a mentionné « craindre que les PPA ne soient pas au cœur des préoccupations, leurs besoins pouvant être en contradiction avec ceux de l'État. Les PPA ne devraient pas être seulement des partenaires, mais bel et bien au cœur des préoccupations ». Les organismes présents ont rappelé leurs expertises et connaissances qui doivent servir à ancrer les recherches et solutions à venir afin de servir véritablement aux personnes proches aidantes.

- **Projet de loi 2 sur la réforme du droit de la famille** – Le *Projet de loi 2 - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 21 octobre 2021. La Commission des institutions a tenu des consultations du 30 novembre au 3 décembre 2021, mais l'Afeas n'y était pas invitée. Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, souhaitait rédiger un mémoire et le déposer avant la fin des audiences, mais cela ne fut pas possible, le projet de loi 2 étant volumineux et très complexe. Les points que nous souhaitions soulever étaient : la gestation pour autrui, l'adoption, la reconnaissance des conjoints de fait, les personnes LGBT+. À la fin

de la session parlementaire en juin 2022, seule une partie des articles avaient été adoptés, notamment ceux sur l'identité de genre et l'état civil. Le reste du projet de loi étant remis après les élections de l'automne 2022.

- **Réforme de l'assurance-emploi** – Le 14 octobre 2021, Hélène Cornellier a répondu au sondage en ligne en prévision d'une réforme de l'assurance-emploi.

- **Stratégie Égalité 2022-2027** – Le 30 juillet 2021, l'Afeas a répondu à la consultation en ligne pour les organismes en préparation de la prochaine Stratégie égalité. Elle a fait valoir plus particulièrement l'importance de faire reconnaître le travail non rémunéré comme enjeu majeur pour l'obtention de l'égalité entre les femmes et les hommes.

  Le 8 septembre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à la 5e rencontre des partenaires portant sur le leadership féminin (politique, entrepreneuriat, postes décisionnels), les biais inconscients, l'engagement des milieux et les normes de parité. Au niveau des pistes de solution, elle a proposé, entre autres, de créer une obligation de parité dans la *Loi électorale du Québec*, et ce, indépendamment de toute réforme éventuelle ; documenter les impacts du travail invisible sur les femmes en lien avec l'avancement et le changement de carrière, le refus de postes dans les conseils d'administration ou le refus de faire un saut en politique OU la décision de ne pas avoir d'enfant pour privilégier carrière ou poste décisionnel ; valoriser les métiers dits féminins, en lien avec le travail non rémunéré des femmes, notamment en ajustant les conditions de travail, dont le salaire.

  Le 28 septembre 2021, Lise Courteau a participé au comité de travail Femmes : autonomisation économique et leadership. À cette occasion, le Secrétariat a présenté la synthèse avec ses 181 actions, entre autres, sur le travail invisible, la Conciliation famille-travail-études.

  Le 1er novembre 2021, Lise Courteau a transmis les commentaires de l'Afeas sur le document de travail « Synthèse des échanges » du comité de travail Femmes : autonomisation économique et leadership. Cette étape de travail est une des dernières avant le dépôt de la Stratégie Égalité à la ministre et au conseil des ministres pour adoption. Ce document a été finalisé en novembre et a servi à établir le prochain plan d'action.

  Le 4 février 2022, Lise Courteau a participé à une rencontre entre les membres des divers comités et la ministre responsable de la Condition féminine, Isabelle Charest, pour faire le point sur l'éventuelle Stratégie Égalité 2022-2027. La ministre a présenté les synthèses des travaux du comité autonomisation économique et leadership et du comité violence, de même que les bilans des consultations du grand public, des organisations et du milieu de la recherche. La présidente de l'Afeas a fait valoir l'importance de la création d'une journée du travail invisible, le premier mardi d'avril, pour reconnaître et valoriser ce travail qui compte beaucoup pour l'ensemble de la société.

  Le 23 juin 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté au dévoilement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, présenté par la ministre responsable de la Condition féminine et l'équipe du Secrétariat à la condition féminine (SCF). Pour une première fois, une action

vise le travail non rémunéré ou invisible, dont la création d'une Journée du travail invisible, le 1er mardi d'avril. D'autres volets, dont la consolidation du Secrétariat, le financement à la mission de certains organismes, l'appel régulier de projets, permettront de mieux suivre le déploiement de la stratégie et de soutenir les organismes qui y participent.

- **Stratégie pour prévenir et contrer les violences sexuelles** – Le 26 octobre 2021, l'Afeas a répondu au questionnaire de consultation pour les organismes préparé par le Secrétariat à la condition féminine en vue du renouvellement de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles.

5.5 Partenariats

- **Fédération des femmes du Québec** – La Fédération des femmes du Québec, dans le cadre des 12 jours d'action contre les violence faites femmes, a octroyé une somme de 421,96 $ afin de soutenir l'activité de l'Afeas dans le cadre de l'OTM. Ce financement a permis la diffusion du documentaire « La parfaire victime » ainsi qu'une discussion en présence de la coréalisatrice Monic Néron. Les retombées de cette activité ont permis d'amasser 107 $, remis au Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS).

5.6 Représentations et relations publiques

- **Réseau d'action pour les femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ)** – Le 2 octobre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à l'assemblée générale annuelle du RAFIQ, précédée d'une activité sur le leadership de femmes immigrantes avec Régine Alende Tshombokongo, originaire du Congo. À la toute fin de l'AGA, Lise Courteau a parlé des changements à l'Afeas : dénomination sociale, logo et membrariat de soutien.

- **Agricultrices Québec** – Le 22 octobre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a assisté à l'assemblée générale annuelle d'Agricultrices Québec et à l'activité *Coup de cœur*, pour reconnaître le travail d'agricultrices d'avant-garde. L'allocution d'ouverture de la présidente Jeannine Messier faisant un tour d'horizon des gains pour les agricultrices.

- **Fondation du Barreau du Québec** – Le 3 novembre 2021, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté à une conférence de la Fondation du Barreau du Québec intitulée « Réforme du droit de la famille : le conjoint de fait devrait-il être un héritier légal ? » par Me Andréanne Malacket. Une réflexion intéressante qui ajoute un élément de plus à la réflexion en lien avec la reconnaissance des conjoints de fait au Québec.

- **ICÉA - Recherche Conciliation Étude-Famille-Travail** – Le 11 novembre 2021, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a assisté au lancement des résultats de la recherche sur la conciliation famille-travail-études, incluant un ensemble de recommandations pour soutenir les parents étudiants.

- **Enseigner la littéracie numérique aux adultes** – Le 23 février 2022, Julie Boyer, responsable de la formation, a participé à une activité de concertation sous le thème « Enseigner la littératie numérique aux adultes », organisée par AlphaNumérique.

- **Groupes de femmes et technologies** – Le 10 mars 2022, Julie Boyer, responsable de la formation, a participé à une rencontre de réflexion sous le thème « Groupes de femmes et technologies », organisée par le Centre d'éducation des adultes et de condition féminine (CDEACF).

- **Lancement de recherche** – Le 17 mars 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a assisté au lancement de la recherche, « Les mères monoparentales et la protection sociale fiscale », organisé par le Département de relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais. Cette recherche fait le point sur la fiscalisation de la protection sociale, une tendance en cours depuis les années 1970, dont les tenants et aboutissants restent encore peu discutés. Les conférencières étaient : Ruth Rose, économiste et professeure au département de Sciences économiques (UQAM), Geneviève Collette, directrice générale du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME), Yasmina Drissi, directrice du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Marie-Pierre Boucher, professeure (UQO) et Lucie Lamarche, professeure (UQAM).

- **Table ronde - La place des femmes au Québec** – Le 31 mars 2022, Julie Boyer, responsable de la formation, a participé à la table ronde organisée par le Centre d'écoute et de référence Halte-Ami de l'UQAM. Elle a abordé les dossiers menés par l'Afeas et présenté les thèmes des ateliers à venir, tout en renouant avec l'approche interculturelle.

- **Introduction aux éléments clés d'un questionnaire bien conçu** - Le 6 avril 2022, Julie Boyer, responsable de la formation, a participé à une formation offerte par Statistique Canada sur les éléments clés d'un questionnaire qui incitent les répondants à répondre à une enquête. L'objectif était de fournir des conseils pratiques pour bâtir un bon questionnaire.

- **Contrer la maltraitance envers les aînés** – Le 13 juin 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, a participé à la conférence organisée par la Direction générale des aînés et des proches aidants. Cette conférence a permis de présenter les résultats des consultations auprès de 200 organisations en amont du plan d'action et d'entendre neuf femmes expertes dans divers domaines reliés à cet enjeu.

5.7 Représentations politiques

- **Gouvernement du Québec - Cabinet de la condition féminine**
  Le 3 février 2022, Lise Courteau, présidente de l'Afeas, et Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, ont rencontré Marina Lavoie, conseillère politique et Alice Bergeron, attachée de presse du cabinet de la ministre responsable de la Condition féminine. L'objectif de cette rencontre était de discuter de l'intervention de la ministre dans le cadre de la 22e Journée du travail invisible. L'attachée de presse a présenté les actions prévues en termes de communication sur les réseaux sociaux. Une demande de motion a aussi été effectuée auprès du leader parlementaire du gouvernement.

  Le 5 avril 2022, aucune motion n'a pu être déposée, faute de disponibilité. Par ailleurs, la ministre de la Condition féminine a fourni une vidéo, mise en ligne avant la 22e Journée du travail invisible, pour inviter les membres à souligner la cette journée importante et à valoriser le travail invisible.

- **Gouvernement fédéral - Députée de Shefford (QC)**
  Les 18 et 31 janvier 2022, Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, a rencontré la députée de Shefford, Andréanne Larouche, pour vérifier la suite des travaux du Comité permanent de la condition féminine et la possibilité d'une rencontre avec la nouvelle ministre de Femmes, Égalité des genres et de la jeunesse, Marcia Ien, sur la question du travail invisible.

  Entre le 10 mars et le 5 avril, des échanges avec le bureau de la députée fédérale de Shefford ont permis de valider les activités prévues à la Chambre des communes, dont une déclaration de la députée sur la 22e Journée du travail invisible et le dépôt d'une motion, non adoptée, à cause du refus de quelques députés au moment du vote.

- **Gouvernement fédéral - Députée de Coquitlam (CB) –** Grâce à l'intervention de notre partenaire au sein du projet « Le travail invisible, ça compte! », Oxfam Québec, et d'Oxfam Canada, la députée de Coquitlam (Colombie-Britannique), Bonita Zarrillo, a fait une déclaration de députée le 6 avril 2022, pour souligner l'importance du travail invisible dans la société.

6- Régie interne

En 2021-2022, l'équipe du siège social se compose de six employées et de 4 pigistes qui soutiennent la gestion administrative ainsi que la réalisation de l'ensemble des activités d'éducation et d'action sociale de l'Afeas provinciale.

Employées
Lise Gratton, coordonnatrice administrative, temps plein
Huguette Dalpé, secrétaire et coordonnatrice de la revue Femmes d'ici, temps partiel
Julie Boyer, coordonnatrice de la formation, temps partiel
Pierrette Marcotte, directrice de projets, temps partiel
Marianne Pertuiset-Ferland, responsable de la mobilisation, temps plein
Emmanuelle Botton, responsable du recrutement et du bénévolat, temps plein
Pigistes à contrat
Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques
Marisabelle Bérubé, consultante en évaluation des projets
Éliane Legault-Roy, conseillère en communications et relations publiques
Mélanie Loubier, graphiste

6.1 Finances

Le siège social prépare les rapports financiers périodiques ainsi que le projet d'audit des états financiers annuels. Ceux-ci sont soumis pour adoption au conseil d'administration. Les états financiers vérifiés annuellement sont déposés à l'assemblée générale annuelle des membres.

La firme comptable Massie Turcotte et associés a été mandatée pour effectuer l'audit des états financiers se terminant le 30 juin 2022. Le rapport d'audit est annexé au présent cahier de Congrès pour présentation à la 56e assemblée générale annuelle en septembre 2022.

6.2 Assurances

L'Afeas détient une police d'assurance responsabilité civile de 5 millions $ avec la compagnie TSW Management Services Inc. qui couvre le provincial, les Afeas régionales et les Afeas locales.

Une police d'assurance-biens a été offerte aux Afeas locales qui souhaitaient une couverture de plus de 5 000 $; les Afeas concernées ont été facturés selon le montant d'assurance demandé.

6.3 Membership

Évolution de 2020-2021 à 2021-2022 du nombre de membres et du nombre d'Afeas locales par région.

Régions	Membres		Afeas locales	
	2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022
Bas-St-Laurent-Gaspésie	245	226	11	9
Centre-du-Québec	847	838	20	20
Estrie	521	511	18	19
Hautes-Rivières	94	85	4	4
Lanaudière	325	326	16	15
Mauricie	849	864	28	27
Montréal-Laurentides-Outaouais	187	201	6	6
Québec-Chaudière-Appalaches	252	251	10	10
Richelieu-Yamaska	477	533	16	20
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau	1 723	1674	42	45
St-Jean-Longueuil-Valleyfield	72	0	4	0
Provincial	9	6		
TOTAUX	**5601**	**5 515**	**175**	**175**

6.4 Prix et concours provinciaux

Dès le début de l'année 2021-2022, les Afeas locales et régionales ont été invitées à participer aux différents concours et prix annuels organisés par l'Afeas.

Les différents prix annuels auxquels les Afeas locales et régionales ont pu poser leur candidature, ainsi que les gagnantes de l'année dernière, sont présentés ci-dessous.

Prix Azilda-Marchand

Les objectifs de ce concours sont d'encourager les Afeas locales à réaliser des actions sociales et à faire connaître, entre autres par la publicité, l'implication de leurs membres dans le milieu, tant à l'interne qu'à l'externe. Les actions sociales en question doivent contribuer à réaliser la vision et la mission de l'Afeas. Toutes les Afeas locales peuvent participer à ce concours, de même que les Afeas régionales, en collaboration avec une ou des Afeas locales. Des Afeas locales peuvent également se regrouper pour présenter une action.
Le prix:

- Un certificat ainsi qu'un chèque de 100 $

L'Afeas gagnante pour l'année 2020-2021 : L'Afeas locale de Granby, de la région Richelieu-Yamaska, avec son initiative: **France Bergeron Boivin – Femme d'influence**.

Prix Activités femmes d'ici

Objectifs du concours:

Le concours du Prix Activités femmes d'ici récompense des Afeas locales ou régionales qui organisent des Activités femmes d'ici dans leur milieu. Les Activités femmes d'ici contribuent à réaliser la vision et la mission de l'Afeas.

Toutes les Afeas locales et régionales peuvent participer au concours provincial des prix Activités femmes d'ici. Des Afeas locales peuvent aussi se regrouper pour présenter une Activité femmes d'ici commune. Il existe deux catégories d'inscription (et donc de prix) :

- Catégorie Activité femmes d'ici locale : Un certificat et un chèque de 100 $
- Catégorie Activité femmes d'ici régionale : Un certificat et un chèque de 100 $

Exceptionnellement, l'année dernière, aucune Afeas régionale n'a soumis de candidature pour ce concours, donc le prix prévu pour la région gagnante a été décerné à une Afeas locale. **Les deux Afeas locales suivantes ont donc gagné à égalité** :

L'Afeas locale de Laval, de la région Montréal-Laurentides-Outaouais, avec son initiative **Café-causerie du dimanche.** L'Afeas de Laval a organisé des rencontres virtuelles sur Zoom afin de maintenir un réseau de solidarité durant la pandémie tout en continuant la mission de l'Afeas sur les dossiers en condition féminine.

L'Afeas locale de Granby, de la région Richelieu-Yamaska, avec son initiative **Le travail invisible et la charge mentale.** L'Afeas de Granby a effectué trois activités autour du travail invisible, soit la réalisation d'une entrevue avec une journaliste pour un article dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, la participation à une soirée hommage aux femmes et aux personnes proches-aidantes et l'organisation d'une marche pour

remercier des parents, des proches aidant.e.s et des bénévoles pour leur travail invisible, à l'occasion de la Journée du travail invisible.

Concours Génération égalité : capsules solutions

Un nouveau concours provincial a été mis sur pied, soit le concours Génération égalité : capsules solutions.

Il s'agit d'un concours de création de capsules vidéo sur des thèmes liés à l'égalité de genre, qui a pour objectif de promouvoir l'Afeas et ses dossiers phares. Pour participer, les membres Afeas devaient faire équipe avec des jeunes non-membres, et produire conjointement une capsule vidéo d'une à trois minutes. Les deux thèmes proposés cette année étaient l'environnement et le travail invisible. Les gagnantes de cette année seront dévoilées lors du congrès provincial, comme pour les autres concours.

Concours d'écriture

Le concours a pour but de repérer et faire connaître des autrices de talent et stimuler l'expression écrite des femmes de l'Afeas. Les textes retenus sont publiés dans la revue Femmes d'ici, et les prix à gagner sont les suivants : 1er prix de 100 $, 2e prix de 50 $ et 3e prix de 25 $

Les gagnantes pour l'année 2020-2021 :

1. Lorraine Parent, Afeas Lévis, région Québec-Chaudière-Appalaches. Son texte a été publié dans la revue Femmes d'ici d'automne 2021
2. Monique Côté, Afeas l'Ancienne Lorette, région Québec-Chaudière-Appalaches. Son texte a été publié dans la revue Femmes d'ici printemps 2022.
3. Lorraine De Champlain, Afeas Saint-Georges, région Québec-Chaudière-Appalaches. Son texte a été publié dans la revue Femmes d'ici été 2022

Excellence Solange-Fernet-Gervais

L'objectif de ce concours est de soutenir et récompenser les Afeas régionales dans leur recrutement; les régions ayant augmenté leur membership comparativement à l'année précédente remportent un trophée en plexiglass.

Il n'y a pas eu de gagnante pour ce concours en 2021, puisqu'aucune région n'a vu son nombre de membre augmenter. La situation sanitaire explique bien les difficultés observées au niveau du recrutement de nouvelles membres.

Concours Recrutement

L'objectif est de soutenir et récompenser les Afeas locales dans leur recrutement en remettant des certificats à celles qui ont le plus de succès. Il n'y a pas de nombre limite d'Afeas qui peuvent gagner ces prix. Les prix à gagner sont :

- **Certificat Or** pour une augmentation des effectifs de 10 membres et plus;
- **Certificat Argent** pour une augmentation des effectifs de 5 à 9 membres;
- **Certificat Bronze** pour une augmentation des effectifs de 1 à 4 membres;

Les Afeas gagnantes pour l'année 2020-2021 sont les suivantes (certificat Bronze pour toutes les Afeas suivantes) :

- Région Mauricie : Afeas Shawinigan et Afeas Sainte-Madeleine
- Région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau :
  - Afeas Rivière-Éternité
  - Afeas Saint-David de Falardeau
  - Saint-Hedwidge
  - Sainte-Jeanne-d'Arc
  - Saint-Jean-Eudes
  - Saint-Prime
- Région Centre-du-Québec : Afeas Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Afeas Saint-Bonaventure
- Région Richelieu-Yamaska : Afeas Mont-Saint-Hilaire
- Région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie : Afeas Saint-Rédempteur
- Région Estrie : Afeas Sawyerville
- Région Lanaudière : Afeas Notre-Dame-des-Prairies
- Région Québec-Chaudière-Appalaches : Afeas Montmagny
- Région Montréal-Laurentides-Outaouais : Afeas Laval

Prix Fidélité

Ce prix vise à encourager les membres Afeas à renouveler leur cotisation annuelle. Il s'agit d'un tirage parmi les membres qui renouvellent leur adhésion avant le 30 juin, dont la gagnante remporte un chèque de 100 $. La gagnante pour l'année 2021 est Denyse Roussel du Centre-du-Québec.

Meilleures vendeuses Tirage provincial annuel

L'objectif de ce concours est de souligner les efforts et remercier les vendeuses de billets pour le tirage annuel :

- un prix de 250 $ est offert à la vendeuse qui a vendu le plus grand nombre de billets
- 5 prix de 50 $ sont tirés au sort parmi les autres vendeuses de plus de 30 billets

La meilleure vendeuse pour l'année 2021 est Gisèle Langevin du Saguenay Lac St-Jean Chibougamau pour la vente de 200 billets !
Les gagnantes des 5 prix de 50 $ tirés au sort parmi les vendeuses de plus de 30 billets sont :

- Candide Girard du Saguenay Lac St-Jean Chibougamau
- Denise Dubé du Saguenay Lac St-Jean Chibougamau
- Carole Fortier de l'Estrie
- Carole Larochelle du Centre-du-Québec
- Annette Guay de Québec-Chaudières-Appalaches

6.5 Tirage

Le tirage Afeas est une source importante d'autofinancement pour les trois paliers de l'Afeas. Le tirage a eu lieu en direct du siège social sur Facebook le 14 février 2022 et a permis de dégager 57 790 $ de profit net réparti comme suit :

Afeas locales:	18 190 $
Afeas régionales:	21 828 $
Afeas provinciale:	17 772 $

Les billets du prochain tirage sont en vente présentement. Le tirage aura lieu le 14 février 2023 sur Facebook.

Procès-verbal de la 55e AGA provinciale

Accueil sur la plateforme

Dès 8 h 30, les participantes sont accueillies sur la plateforme Zoom. Elles devaient s'inscrire préalablement sur la plateforme Evenbrite pour recevoir le lien et les codes Zoom pour assister au congrès provincial. Le nombre de participantes aujourd'hui est de 169.

Début à 9 h 15

Consignes techniques

Pierrette Marcotte, directrice de projets, animera la journée d'aujourd'hui et l'avant-midi de demain jusqu'au moment de la clôture du congrès vers midi. Elle présente l'équipe de soutien technique : Marie-Josée Gagné, coach en facilitation numérique de Facilitation 5 point 0 ainsi qu'un collaborateur, Jonathan Fortier. Elle poursuit en présentant les employées du siège social qui apporteront leur support à l'animation ou au niveau technique. La directrice de projets donne les consignes pour voter à toutes les participantes (celles sur la plateforme Zoom, celles qui sont réunies à plusieurs autour d'un ordinateur et celles qui assistent par téléphone).

1. Ouverture et mot de bienvenue

L'animatrice invite la présidente provinciale à prendre la parole. Lise Courteau accueille les congressistes chaleureusement, les remercie de leur présence et leur adresse son mot de bienvenue. Le congrès se déroulera cette année sous le thème « La force de l'égalité ».

Elle en profite pour annoncer l'embauche de la nouvelle employée du siège social, Emmanuelle Botton. Elle a débuté depuis hier seulement et assumera la fonction de responsable provinciale du recrutement et de la gestion des bénévoles Afeas.

2. Panel « Comment attirer la relève à poursuivre la mission Afeas ? »

D'année en année, le nombre de membres diminue. Cette année, le membrariat a subi une baisse de 15 %. Pour sa part, le comité Renouveau a le mandat de contribuer à la mise en œuvre d'une campagne de recrutement.

Afin de réfléchir davantage au sujet de la diminution des adhésions et trouver des pistes de solution, un panel a été organisé sous le thème « Comment attirer la relève à poursuivre la mission Afeas ? Pierrette Marcotte présente les panélistes :

- Dorothy Alexandre, entrepreneure en communication et relations publiques
- Lauréanne Richer, présidente de l'organisme « *Citoyenneté jeunesse* »
- Alain Labonté, entrepreneur en communication et relations publiques

Selon les expériences des panélistes, l'animatrice pose les questions suivantes :

- Quels défis et que recommanderiez-vous à notre association pour assurer sa relève pour poursuivre sa mission en défense des droits collectifs des femmes vers une pleine égalité entre les genres ?

- Quel impact peut-il y avoir pour notre association en défense de droit pour l'égalité, de s'afficher féministe plutôt que de s'afficher féminine, dans sa stratégie de recrutement de la relève ?
- Quels conseils donneriez-vous à notre association pour faciliter le recrutement de nouvelles membres et l'intégration des jeunes femmes au sein de nos instances, locales, régionales et provinciale?
- Comment a) déconstruire cette perception négative du féminisme chez les femmes, b) accueillir et encourager la contribution de nos confrères à l'atteinte de l'égalité pleine et entière entre les genres dans toutes les sphères de la société ?
- Quelle est votre perception, votre compréhension des termes « féministe » et « féminine » ? (Question aux 3 panélistes)
- Quel serait le message porteur et les comportements organisationnels que nous devrions adopter, pour attirer la jeune relève à poursuivre la mission vers une pleine et entière égalité des droits et de faits entre les genres?

3. Période d'échanges avec les invité.es

Les congressistes échangent avec les invité.es et émettent leurs commentaires et/ou leurs questions.

Pierrette Marcotte remercie les panélistes en espérant la possibilité d'une future collaboration. D'ailleurs, il sera possible de visionner le panel sur le site Internet de l'Afeas.

4. Ouverture de l'AGA et vérification du quorum

Tel qu'il est inscrit à l'ordre du jour, Lise Courteau réitère qu'une AGA spéciale sera tenue en après-midi. à ce moment-ci, la présidente provinciale déclare officiellement ouverte la 55e assemblée générale annuelle de l'Afeas. Selon l'article 20.3 des statuts et règlements de l'Association, le quorum pour la tenue et les délibérations de l'assemblée générale annuelle provinciale est constitué par les membres présentes, à condition que toutes aient été dûment convoquées. Le quorum étant constaté, l'assemblée est reconnue légalement. Chaque participante détient un droit de vote.

5. Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée

Sur proposition de Louise Brodeur, appuyée par France Morissette, il est résolu par les membres d'adopter la nomination de Lise Courteau comme présidente d'assemblée et de Rachel Leduc comme secrétaire d'assemblée.

6. Adoption de l'ordre du jour

Changements proposés et dûment appuyés avant l'adoption par:

- Instance provinciale – le point « Avis de motion 4 – Absence d'une représentante régionale, sera traité au point 18 à la suite de la ratification des propositions de changements aux règlements généraux;
- Céline Duval – Retirer les propositions 3, 4 et 5 car depuis l'envoi de ces propositions, le gouvernement a répondu à ces demandes;
- Gertrude Beauchemin – Déplacer la proposition 1 au premier point de demain matin puisqu'on accuse un retard de trois quarts d'heure à l'horaire.

Sur proposition de Nicole Comtois, appuyée par Hélène Tremblay, il est résolu par les membres d'adopter l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

Samedi 11 septembre 2021

- Accueil sur la plateforme
- Consignes techniques

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Panel « Comment attirer la relève à poursuivre la mission Afeas ?»
3. Période d'échanges avec les invité.es
   Pause de 15 minutes
4. Ouverture de l'AGA et vérification du quorum
5. Nomination de la présidente et la secrétaire d'assemblée
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de la 54e AGA
8. Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente
9. Période de questions sur le rapport annuel 2020-2021
10. Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et Associés
11. Période de questions sur le rapport financier
12. Adoption du rapport financier
13. Nomination de l'auditeur pour 2022
14. Désignation des présidentes de délibérations
15. Consigne pour les délibérations de l'après-midi
16. Ajournement de l'AGA et dîner
17. Ratification des propositions sur les changements aux règlements généraux
18. Avis de motion 4 : Absence d'une représentante régionale
19. AGA spéciale – Avis de motion 1 : changement de dénomination sociale
20. Avis de motion 2 et 3 : nouveaux types de membrariat
    Pause de 15 minutes
21. Étude des propositions – Retrait des propositions 3, 4 et 5
22. Ajournement

Dimanche 12 septembre 2021

Accueil sur la plateforme

23. Étude des propositions – Proposition 1 en premier
24. Nomination d'une présidente et secrétaire d'élections
    Présentation des représentantes régionales
    Remerciements aux administratrices sortantes
    Pause de 20 minutes
25. Lancement officiel du nouveau logo Afeas
26. Remise du prix Azilda-Marchand : présentation de l'activité
    Mot de l'Afeas récipiendaire
27. Remise du prix Activités femmes d'ici : présentation de l'activité
    Mot de l'Afeas récipiendaire
28. Certificat recrutement
29. Tirage du prix Fidélité

30. Concours génération égalité - capsules vidéo
31. Gagnantes du concours d'écriture revue Femmes d'ici
32. Dévoilement des officières et proposition sur la composition du conseil d'administration 2021-2022
33. Levée de l'Assemblée générale des membres
34. Mot de la fin

7. Adoption du PROCÈS-VERBAL de la 54e aga

Sur proposition de Louise Archambault, appuyée par Francine Ouellette, il est résolu par les membres d'adopter le procès-verbal de la 54e assemblée générale annuelle.

8. Dépôt du rapport annuel d'activités – Rapport de la présidente

En premier lieu, la présidente provinciale présente son rapport et quelques-unes des réalisations de l'Afeas durant la dernière année. À la suite de celui-ci, le rapport annuel d'activités de l'Afeas est détaillé de la page 8 à 60 dans le cahier de congrès.

9. Période de questions sur le rapport annuel 2020-2021 – adoption

Les membres soumettent leurs commentaires et/ou questions par écrit à Marianne Pertuiset-Ferland dans la partie clavardage de la plateforme.

Commentaires :

- ✓ Félicitations à la présidente, Lise Courteau;
- ✓ Félicitations à toute l'équipe du siège social pour la rédaction des documents;
- ✓ Rapport très détaillé et très intéressant;
- ✓ Impressionnant tous les dossiers traités ainsi que le travail accompli cette année.

Correction : Page 44 du cahier de congrès, 2e paragraphe sous « Coalition pour la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ) », remplacé l'année 2021 par l'année 2020, donc le 22 septembre 2020.

Tel que prescrit par le SACAIS (Secrétariat à l'action communautaire autonome et initiatives sociales) pour le rapport de l'Afeas, on procède à l'adoption du rapport annuel d'activités dont celui de la présidente. Sur proposition de Denise Laprise, appuyée par Louise Archambault, il est résolu par les membres d'adopter le rapport annuel d'activités 2020-2021 tel que modifié.

10. Présentation des états financiers vérifiés par Massie Turcotte et associés

Danielle Michaud, la trésorière, présente la firme Massie Turcotte et Associés, une société de comptables professionnels agréés qui vérifie les états financiers de l'association depuis plusieurs années. L'audit couvre la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Ces rapports se retrouvent à partir de l'annexe à la page 93 dans le cahier de congrès.

Sara Metyas, directrice en certification, explique le bilan au 30 juin 2021 et les états des résultats financiers. L'Afeas provinciale avait 917 835 $ d'actifs nets, dont 216 279 $ non

affectés. Pour 2020-2021, les produits totalisent 681 454 $ alors que les charges atteignent 595 535 $.

11. Période de questions sur le rapport financier

Questions posées

- Sous les résultats de la page 4, aux charges, à l'item « Mauvaises créances », montant correspondant à 2027 $, d'où proviennent-elles?

  Durand l'année, un suivi a été fait au sujet des comptes à recevoir. Lise Gratton, la coordonnatrice s'est aperçue que des factures datant d'un certain temps n'avaient pas été payées et elles ne seront pas récupérées.

- Sous les résultats de la page 4, aux charges, à l'item « Sous-traitance », montant correspondant à 100 252 $, qu'est-ce que cela implique?

  Parmi nos collaborateurs extérieurs, se retrouvent quelques consultantes selon les projets suivants : *Femmes Solidaires dans le renouveau* et *Le travail invisible, ça compte !*

  De plus, l'entreprise *Bête Féroce* s'occupe des communications. D'autre part, trois pigistes travaillent à la gestion du site, au maintien des médias sociaux et aux dossiers politiques. Durant l'année, une technicienne comptable a été engagée.

- Le recrutement des employé.e.s se passe de quelle façon?

  On procède par appels d'offres pour recruter les employé.e.s

Commentaires : Explications très claires de la présentation du rapport financier

12. Adoption du rapport financier

Sur proposition de Ginette Deschênes, appuyée par Colette Lemieux, il est résolu par les membres d'adopter le rapport financier de l'année 2020-2021.

13. Nomination de l'auditeur pour 2022

Sur proposition de Mariette Gilbert, appuyée par Hélène Tremblay, il est résolu de confier la vérification des états financiers pour l'année 2021-2022 à la firme Massie Turcotte et Associés CPA Inc.

14. Désignation des présidentes de délibération

Lise Courteau et Lise Comtois sont désignées à titre de présidentes de délibération. Manon Durand agira en tant que lectrice pour les propositions.

15. Ajournement de l'Aga et dîner

On procède à l'ajournement de l'AGA à midi afin que les congressistes puissent dîner. Le retour des participantes est prévu pour 13 h 15.

16. Consigne pour les délibérations de l'après-midi

Lise Courteau donne les consignes pour les délibérations de cet après-midi. Les règles de procédure couvrent les pages 81 et 82 du cahier de congrès. Des modifications aux statuts et règlements ont été adoptées par le conseil d'administration provincial. Elles doivent maintenant être ratifiées par les membres. Ces changements sont acceptés ou refusés et ne peuvent faire l'objet d'aucun amendement.

17. Ratification des propositions sur les changements aux règlements généraux

Louise Archambault propose que les avis de motion soient votés en 6 blocs, partagés comme tels :

- ✓ Bloc 1, article : 1.8.3;
- ✓ Bloc 2, articles : 10.6-11.2.1-13.1-13.5;
- ✓ Bloc 3, articles : 14.6-15.6.3-16.1-18.1-18.5;
- ✓ Bloc 4, articles : 23.1-23.3;
- ✓ Bloc 5, articles : 30.12-30.12.1-30.12.2-30.12.3;
- ✓ Bloc 6, articles : Cadre légal et responsabilités des administratrices

Pour donner suite à la proposition de Louise Archambault et l'appui de Colette Lemieux, il est résolu par les membres d'adopter la proposition.

Bloc 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES Article 1 – Définitions

1.8 Conseil d'administration

1.8.3 Conseil d'administration de l'Afeas provinciale : groupement de personnes âgées d'au moins 18 ans, élues par l'assemblée générale régionale et mandatées par le conseil d'administration régional pour administrer l'Afeas provinciale.

Adopté à l'unanimité

Bloc 2

L'AFEAS LOCALE Article 10 – Cadre général

10.6 Secrétariat Le secrétariat et le dépôt des archives de l'Afeas locale sont fixés par le conseil d'administration et ne peuvent être transférés dans un autre endroit que par décision adoptée par les deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration de l'Afeas locale. L'adresse du secrétariat, ainsi que celle des archives, doit être sur le territoire de l'Afeas locale et c'est à ces endroits que les livres, archives et documents importants, qui appartiennent à l'Afeas locale, seront entreposés.

Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale

11.2 Réunions

11.2.1 L'Afeas doit tenir son assemblée générale annuelle chaque année, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la fin de l'année financière et l'avis de convocation doit être envoyés par la secrétaire au moins dix (10) jours à l'avance.

Article 13 – Élections à l'Afeas locale

13.1 Éligibilité Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas locale, la candidate doit être membre de l'Afeas locale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature au moins trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle locale.

13.5 Élections des officières Une fois élues, les administratrices désignent, parmi le groupe, la présidente, la ou les vice-présidentes, de même que la secrétaire, la trésorière ou la secrétaire-trésorière.

Adopté à l'unanimité

Bloc 3

L'AFEAS RÉGIONALE Article 14 – Cadre général

14.6 Secrétariat Le secrétariat et le dépôt des archives de l'Afeas régionale sont fixés par le conseil d'administration et ne peuvent être transférés dans un autre endroit que par décision adoptée par les deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration régional. L'adresse du secrétariat, ainsi que celle des archives, doivent être sur le territoire de l'Afeas régionale et c'est à ces endroits que le courrier sera reçu, que les livres, archives et documents importants, qui appartiennent à l'Afeas régionale, seront entreposés.

Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale

15.6 Pouvoir et fonctions

15.6.3 Détermine le nombre d'administratrices et les élit au conseil d'administration de l'Afeas régionale. Le nombre d'administratrices doit figurer aux lettres patentes de l'instance régionale.

Article 16 – Conseil d'administration de l'Afeas régionale

16.1 Composition Le conseil d'administration de l'Afeas régionale est composé des administratrices élues lors de l'assemblée générale annuelle régionale.

Article 18 – Élections à l'Afeas régionale

18.1 Éligibilité Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas régionale, la candidate doit être membre d'une Afeas locale située sur le territoire de l'Afeas régionale ou être membre de l'Afeas régionale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature, avec photo et curriculum vitae, au moins quatre (4) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle régionale.

18.5 Élections des officières Une fois élues, les administratrices désignent, parmi le groupe, la présidente, la ou les vice-présidentes, de même que la secrétaire, la trésorière ou la secrétaire-trésorière, ainsi que la représentante régionale devant siéger au conseil d'administration provincial.

Adopté à la majorité

Bloc 4

L'AFEAS PROVINCIALE Article 23 – Élections à l'Afeas provinciale

23.1 Éligibilité Pour être éligible à un poste d'officière du conseil d'administration provincial, la candidate doit être une administratrice élue et mandatée par son conseil d'administration régional comme représentante provinciale.

23.3 Élections des officières Les administratrices, représentantes provinciales, désignent, parmi le groupe, la présidente, la ou les vice-présidentes, de même que la secrétaire, la trésorière ou la secrétaire-trésorière.

Bloc 5

RÈGLES DE PROCÉDURES – ÉLECTIONS AFEAS LOCALES ET RÉGIONALES Article 30 – Procédures

30.12 Les administratrices élues se retirent pour procéder à l'élection des officières, en compagnie de la présidente d'élection et de la secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité

Bloc 6

Cadre légal et responsabilités des administratrices

Structure administrative

Les membres de l'Afeas, en adoptant leurs règlements internes, ont choisi de décentraliser l'administration de leur organisation. Les groupes locaux et régionaux sont responsables de leur propre administration. Selon les règlements internes de l'Afeas, les entités locales et régionales sont administrées par un conseil d'administration démocratiquement élu par une assemblée générale. L'entité provinciale est administrée par un conseil d'administration formé d'une représentante par région, élue et mandatée par les membres des conseils d'administration régionaux.

Adopté à l'unanimité

18. AVis de motion 4 : Absence d'une représentante régionale

Absence d'une représentante régionale (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons que soit ajouté à l'article 21.1 le point 21.1.1 qui se lirait comme suit : 21.1.1 Lorsqu'une administratrice, représentante régionale, pour une raison justifiée, ne peut se présenter à une rencontre du conseil d'administration provincial, elle peut se faire remplacer par une substitut choisie par et parmi son conseil d'administration régional. Cette substitut tiendra un rôle d'observatrice.

Adopté à la majorité

19. AGA spéciale – Avis de motion 1 : changement de dénomination sociale

L'assemblée spéciale traitera du projet d'amendement aux lettres patentes de l'Afeas. Il est constitué d'une seule proposition, soit un avis de motion.

Proposition – Changement à la dénomination sociale (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons d'effectuer un changement à la dénomination sociale, soit de changer « Association féminine d'éducation et d'action sociale » pour « Association féministe d'éducation et d'action sociale ».

Adopté à la majorité

Pause 14 h 50 *Retour 15 h 05*

Retour à l'AGA régulière

20. Avis de motion 2 et 3 : nouveaux types de membership

Proposition – Type de membership : Membres soutien (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons qu'une nouvelle catégorie de membres soit instaurée : Membres de soutien. Ce type de membership permettrait à des personnes de pouvoir adhérer à notre mouvement dans le but de nous soutenir. Les membres de soutien pourraient assister aux activités des Afeas locales, régionales ou provinciale, avec un droit de parole. Les membres de soutien pourraient assister aux assemblées délibérantes, aux assemblées générales, mais n'auraient aucun droit de vote et ne pourraient pas occuper un poste au sein du conseil d'administration ou du conseil exécutif de l'Afeas au palier local, régional ou provincial. Ces membres recevraient la revue Femmes d'ici.

Coût suggéré de la cotisation des membres de soutien : même tarif que la membre de plein droit.

Partage suggéré : au prorata du partage actuel entre le palier local, régional et provincial.

Adopté à la majorité

Proposition – Type de membership : Organismes membres (Conseil d'administration provincial)

Nous demandons qu'une nouvelle catégorie de membres soit instaurée : Organismes membres. Ce type de membership permettrait à des organismes à vocation féministe de pouvoir adhérer à notre mouvement dans le but de nous soutenir. Les organismes seraient soumis à l'approbation du conseil d'administration provincial pour devenir membre. Les organismes membres pourraient être admissibles à des formations données par l'Afeas. Des personnes désignées par l'organisme pourraient assister, sur invitation, aux activités des Afeas locales, régionales ou provinciale. Les personnes désignées pourraient assister aux assemblées délibérantes, aux assemblées générales, mais n'auraient aucun droit de vote. De plus, les personnes désignées par ces organismes ne seraient pas éligibles pour occuper un poste au sein du conseil d'administration ou du conseil exécutif de l'Afeas au palier local, régional ou provincial. L'organisme membre recevrait la revue Femmes d'ici.

Coût suggéré de la cotisation des organismes membres : même tarif que la membre de plein droit.

Partage suggéré : au prorata du partage actuel entre le palier local, régional et provincial.

Hélène Cornellier, membre affinitaire, demande s'il faudrait ajouter les mots « avec un droit de parole » à la fin de la phrase suivante « Des personnes désignées par l'organisme pourraient assister, sur invitation, aux activités des Afeas locales, régionales ou provinciale ». Se basant sur la formulation d'une phrase similaire de la proposition précédente pour le membership : Membres de soutien, elle croit percevoir un oubli. Lise Courteau lui répond affirmativement. Toutefois, il n'est pas possible de proposer un amendement aux avis de motion lors d'un congrès. Afin d'ajouter les mots « avec droit de parole » pour les organismes membres, il faudra donc, présenter un autre avis de motion au prochain congrès.

Suite à cet éclaircissement, le vote est demandé, soit accepté ou refusé l'avis de motion tel que présenté.

Adopté à la majorité

21. Étude des propositions

Sur proposition de Danielle Michaud, appuyée par Mariette Gilbert, il est résolu par les membres d'adopter l'ajournement de l'assemblée à 16 h et de reprendre demain matin avec l'étude des propositions à 9 h.

22. Ajournement – tel que mentionné au point 21.

Reprise le dimanche à 9 h 05 – Accueil sur la plateforme dès 8 h 30

23. Étude des propositions

Proposition 1 – Reconnaissance et soutien aux personnes proches aidantes (Afeas régionale Estrie) Nous demandons que soient retirés des critères d'admissibilité pour le crédit d'impôt pour personne aidante prenant soin de son conjoint ou de sa conjointe la phrase discriminatoire suivante : « La personne aidée ne doit pas habiter un logement situé dans une résidence privée pour aînés ni dans un logement situé dans une installation du réseau public ».

Premier amendement : remplacer les mots « de son conjoint ou de sa conjointe » par les mots « une personne avec qui elle partage un lien affectif familial ou non »

Les présidentes des délibérations et Manon Durand sont téléportées dans une autre salle afin de discuter de la recevabilité de cet amendement. Si l'amendement n'est pas accepté, la personne qui a soumis l'amendement pourra formuler une nouvelle proposition à cet effet pour un prochain congrès.

Premier amendement : non recevable

Proposition adoptée à la majorité

Proposition 2 – Règlementation sur les pesticides (Comité provincial PÉCA)

Nous demandons que l'Afeas se positionne officiellement pour une meilleure règlementation des pesticides par nos gouvernements fédéral et provincial, et pose des actions dirigées vers nos gouvernements pour exiger de tels changements, ainsi que des actions de sensibilisation de nos membres et du public.

Premier amendement : ajouter entre le mot « règlementation » et les mots « des pesticides » les mots : « portant sur un encadrement plus strict sur l'utilisation »

Amendement adopté à la majorité

Deuxième amendement : après « fédéral », enlever le mot « et », garder le mot « provincial », mais y ajouter à la suite «et municipal »

Amendement adopté à la majorité

Nouveau libellé de la proposition :

Nous demandons que l'Afeas se positionne officiellement pour une meilleure règlementation portant sur un encadrement plus strict sur l'utilisation des pesticides par nos gouvernements fédéral, provincial et municipal, et pose des actions dirigées vers nos gouvernements pour exiger de tels changements, ainsi que des actions de sensibilisation de nos membres et du public.

Proposition adoptée à la majorité

Point d'ordre

Étant donné que l'on accuse un grand retard, il est proposé d'ajourner à ce moment-ci, la période pour l'étude des propositions (#6, #7, #8) et de les représenter à une prochaine année. Les membres adoptent la proposition à la majorité.

24. Nomination d'une présidente et secrétaire d'élections

Sur proposition d'Hélène Tremblay, appuyée par Christine Marion, il est résolu que la présidente des élections soit Pierrette Marcotte et que la secrétaire des élections soit Marianne Pertuiset-Ferland.

Présentation des représentantes régionales

Les représentantes régionales qui ont siégé comme administratrices au conseil d'administration de l'année 2020-2021 sont :

Conseil exécutif

Présidente :	Lise Courteau
Première vice-présidente :	Lise Morin-Vachon
Deuxième vice-présidente :	Manon Durand
Secrétaire :	Rachel Leduc
Trésorière :	Danielle Michaud

Administratrices

Francine Chabot
Marielle Roy
Suzanne Lefrançois

Christiane Gilbert
Diane Doré

Remerciements aux administratrices sortantes

Mesdames Manon Durand de la région Lanaudière et Christiane Gilbert de la région Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau ont décidé de terminer leur mandat à titre d'administratrices. Pierrette Marcotte tient à les remercier de leur travail et de leur implication au nom des membres Afeas et du conseil d'administration provincial. Maryse Bruneau représentera la région Lanaudière et France Morissette représentera celle du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau.

Pause (participantes)

Période d'élections pour les administratrices

La période d'élections s'effectue durant la pause des participantes. Les dix administratrices du conseil d'administration provincial ainsi que la présidente et la secrétaire d'élections sont téléportées dans une autre salle afin de choisir parmi elles les officières qui formeront le conseil exécutif.

Reprise à 11 h 20

25. Lancement officiel du nouveau logo Afeas

Pierrette Marcotte reprend la parole et procède au lancement officiel du nouveau logo Afeas. Ce changement partait de l'intention d'actualiser l'image de l'Afeas. L'animatrice décrit la signification du logo : un arbre avec ses racines, ses branches représentées par les mains de femmes et le vert de ses feuilles symbolisent tous des aspects de l'Afeas, entre autres, le travail invisible ou encore les valeurs au cœur de la mission Afeas. Le slogan « La force de l'égalité » accompagnera également le nouveau logo.

Une trousse pour l'utilisation du logo sera envoyée aux régions afin que l'information parvienne aux membres et qu'elles puissent incorporer le nouveau logo à leur document. Dès sa réception, il sera possible de l'utiliser. Si on veut l'ajouter à une signature, il faudra se rendre dans la section privée des membres du site Internet de l'Afeas pour le récupérer.

26. Remise du Prix Azilda-Marchand – Présentation de l'activité

Hélène Tremblay, membre du comité Promotion-éducation-culture-action, (PÉCA) anime la partie de la remise des différents prix suite à la participation des Afeas locales et/ou régionales aux concours. Elle rappelle à l'assemblée la raison d'être des prix Azilda-Marchand et Activités femmes d'ici.

Prix Azilda-Marchand

L'Afeas Granby de la région Richelieu-Yamaska remporte le prix Azilda-Marchand pour son activité « Frances Bergeron Boivin – Femme d'influence ». Elle recevra un chèque de 100 $, et un certificat.

Mot de l'Afeas récipiendaire

Louise Brodeur Comeau, chargée du dossier, décrit brièvement cette femme d'influence ainsi que le dénouement de la journée lors de cette activité. L'Afeas Granby a fait en sorte

que cette femme et ses contributions à la ville de Granby soient reconnues et commémorées grâce à l'installation et au dévoilement d'une plaque en son honneur, accompagnée d'une œuvre d'art, au parc Avery, à Granby.

27. Remise du Prix Activités femmes d'ici – Présentation de l'activité

Exceptionnellement cette année, aucune Afeas régionale n'a soumis de candidatures pour ce concours, donc le prix prévu pour la région gagnante sera remis à une Afeas locale.

Prix Activités femmes d'ici – local

La gagnante du prix Activités femmes d'ici – local pour 2021, est l'Afeas Laval, de la région Montréal-Laurentides-Outaouais, pour l'activité « Café-causerie du dimanche ».

Prix Activités Femmes d'ici – local

Le second prix Activités femmes d'ici – local pour 2021, est décerné à l'Afeas locale de Granby, de la région Richelieu-Yamaska, pour l'activité « Le travail invisible et la charge mentale ».

Les deux Afeas locales recevront aussi un chèque de 100 $ et un certificat.

Mot des Afeas récipiendaires

Laval – Mariette Gilbert parle des différents thèmes abordés lors des six activités *Café-causerie* de 90 minutes chacune sur Zoom. Les sujets de discussion ont porté sur les dossiers reliés en condition féminine, sur divers aspects de l'environnement ou encore sur le leadership au féminin. Ces rencontres ont permis à l'Afeas locale de maintenir un réseau de solidarité durant la pandémie, d'accroître leur visibilité sur Facebook et même de recruter deux nouvelles membres.

Granby – Céline Duval décrit le travail de mobilisation et de sensibilisation par l'entremise des trois activités effectuées autour du travail invisible : entrevue avec une journaliste pour un article pour la Journée internationale des droits des femmes, participation à une soirée hommage aux femmes et aux personnes proches-aidantes et finalement une marche pour remercier des parents, de proches aidants et des bénévoles pour leur travail invisible, à l'occasion de la Journée du travail invisible.

28. Certificat de recrutement

Lise Gratton, la coordonnatrice, mentionne que la liste des certificats or, argent ou bronze pour récompenser les Afeas locales qui ont eu plus de succès dans le recrutement paraîtra dans la revue Femmes d'ici.

La coordonnatrice tient à adresser une mention spéciale aux 22 Afeas locales qui ont maintenu le nombre de leurs effectifs.

29. Tirage du Prix Fidélité

Le prix Fidélité est tiré au sort parmi les participantes qui ont fait parvenir le coupon de renouvellement dans la revue. Denise Roussel, de l'Afeas St-Félix-de-Kingsey, de la région Centre-du-Québec gagne la somme de 100$.

30. Concours génération égalité – capsules vidéo

Marianne Pertuiset-Ferland, responsable provinciale de la mobilisation, procède au lancement du concours Génération égalité qui sera effectif en 2022. Elle énumère les critères de recevabilité, entre autres, production de capsules vidéo en équipe, durée de 3 minutes, traitement du contenu selon les dossiers Afeas du travail invisible ou l'environnement, dépôt de la capsule au plus tard le 31 mai 2022, etc.

31. Gagnantes du concours d'écriture revue Femmes d'ici

Huguette Dalpé, secrétaire, nomme les gagnantes du concours d'écriture revue Femmes d'ici :

- **Première gagnante : L'amitié au féminin**

  Lorraine Parent, Afeas Lévis, région Québec-Chaudière-Appalaches – prix 100 $

- **Deuxième gagnante : Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux**

  Monique Côté, Afeas l'Ancienne Lorette, région Québec-Chaudière-Appalaches – prix 50 $

- **Troisième gagnante : L'amitié au féminin, loin d'être futile!**

  Lorraine De Champlain, Afeas Saint-Georges, région Québec-Chaudière-Appalaches prix 25$

Le nom des gagnantes paraîtra dans la revue Femmes d'ici.

32. Dévoilement des officières et proposition sur la composition du conseil d'administration 2021-2022

Pierrette Marcotte, présidente d'élections, présente le nouveau conseil d'administration 2021-2022 :

Conseil exécutif

Présidente :	Lise Courteau
Première vice-présidente :	Lise Morin-Vachon
Deuxième vice-présidente :	Suzanne Lefrançois
Secrétaire :	Rachel Leduc
Trésorière :	Danielle Michaud

Administratrices

Diane Doré
Francine Chabot
France Morissette
Maryse Bruneau

La composition du Conseil d'administration 2021-2022 est adoptée à l'unanimité par les congressistes présentes.

33. Levée de l'assemblée générale

Avant de terminer avec le mot de la fin et sous recommandation, une motion de félicitations est inscrite au procès-verbal pour remercier l'équipe technique et l'équipe du siège social pour leur travail ainsi que leur soutien tout au long de l'assemblée.

Les congressistes ont l'opportunité avant la clôture d'émettre leurs commentaires ou questions de vive voix ou sur la bulle de discussion.

Lise Courteau rappelle que l'an prochain, le congrès en sera une d'orientation. Donc, l'instance provinciale pourrait consulter les Afeas régionales à cet égard durant l'année, au besoin.

Sur proposition de Jeanne Houle, appuyée par Nicole Comtois, il est adopté à l'unanimité de lever l'assemblée générale des membres à 12 h20.

34. Mot de la fin

Suzanne Lefrançois, administratrice provinciale, représentante de la région Richelieu-Yamaska, invite les congressistes à venir en grand nombre l'an prochain dans la ville de Granby pour la tenue du congrès, les 10 et 11 septembre 2022 à l'Hôtel Castel.

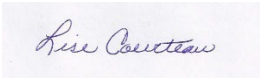

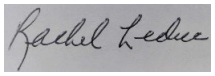

_____ _____

Lise Courteau, présidente

Rachel Leduc, secrétaire

Administratrices provinciales 2021-2022

Poste vacant
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

Lise Courteau
Mauricie

Francine Chabot
Centre-du-Québec

Rachel Leduc
Montréal-Laurentides-Outaouais

Danielle Michaud
Estrie

Suzanne Lefrançois
Richelieu-Yamaska

Diane Doré
Hautes-Rivières

France Morissette
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougmanau

Maryse Bruneau
Lanaudière

Lise M. Vachon
Québec-Chaudière-Appalaches

Règles de procédure du congrès 2022

Ratification par les membres

- **Changements à la Constitution – Règlements – Règles de procédure 2018**

  En grand groupe, la présidente des délibérations lit ou fait lire les articles à changer dans la Constitution – Règlements 2018. La lecture se fera par bloc d'articles. Après chaque bloc, nous prendrons les questions de clarification (maximum 3 minutes).

  Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions *pour* et trois (3) interventions *contre* (maximum de deux (2) minutes par intervention), à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

- **Avis de motion**

  La présidente des délibérations présente ou fait présenter un résumé de l'état de fait pour le thème abordé. Il y aura une période pour les questions de clarification (maximum 3 minutes). Une fois les questions de clarification terminées, nous prendrons un maximum de trois (3) interventions *pour* et trois (3) interventions *contre* (maximum de deux (2) minutes par intervention), à moins que les congressistes ne demandent de prolonger la discussion.

Toutes les membres de plein droit en règle et inscrites au congrès ont droit de parole et de vote et elles votent de façon individuelle.

Toutes les membres de soutien en règle et inscrites au congrès ont droit de parole.

Les changements à la Constitution et les avis de motion ne peuvent pas faire l'objet d'amendement.

Calcul de votes – La présidente des délibérations évalue à l'oeil un vote majoritaire (la moitié plus un). Elle a recours aux scrutatrices si la majorité n'est pas évidente. Le décompte des votes se fait comme suit : les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des votes exprimés (ex. : 8 personnes ont droit de vote, 4 personnes votent en faveur de la proposition, 4 personnes s'abstiennent – la proposition est adoptée à l'unanimité).

La présidente de délibérations :

A. Dirige les délibérations.
B. Lit ou fait lire la proposition inscrite au cahier.
C. Ouvre la période de délibérations sur chaque proposition.
D. Accorde le droit de parole.
E. Fait respecter les procédures (règlements Afeas). Si, au cours de la discussion, la situation devient confuse (manque de compréhension, besoin d'information ou d'explications supplémentaires), la présidente de délibérations peut, temporairement, suspendre les règles de procédure pour permettre un échange informel en plénière.
F. Détermine le moment du vote.
G. Évalue à l'œil un vote majoritaire.
H. N'a pas droit de vote.

Congrès d'orientation

Discussions en tables rondes – (Note : L'attribution des tables se fera au hasard. Samedi matin, les congressistes, en entrant dans la grande salle, tireront au sort leur numéro de table).

L'animatrice fera une synthèse pour chaque point abordé pour les discussions. Les congressistes, en tables rondes, discuteront sur chaque point. Le temps de discussion sera annoncé par l'animatrice. Chaque table aura une animatrice-secrétaire, qui donnera les droits de parole à chacune et qui prendra en note les recommandations qui ressortiront des réflexions collectives sur des feuilles mobiles.

L'ensemble des recommandations seront déposées en plénière pour donner une vue d'ensemble des souhaits des membres.

Le conseil d'administration provincial se servira de ces recommandations pour bâtir le plan d'action 2023-2026 ou pour faire des propositions à faire ratifier au congrès 2023.

Avis de motion

Élections à l'Afeas locale et régionale

Règlements Afeas (Attendu)

Selon nos règlements, le mandat de chaque administratrice est de deux ans qui peut se répéter sur trois mandats consécutifs, tant au palier local que régional. À la fin de ces trois mandats, l'administratrice doit se retirer et ne plus siéger sur ce même conseil d'administration.

Prolongation du nombre de mandats (Considérant)

Le maximum de trois mandats consécutifs peut s'avérer court pour une administratrice qui désirerait occuper plusieurs postes d'officière l'un à la suite de l'autre. Avant la refonte des règlements, les élues pouvaient occuper un poste pendant cinq années d'affilée, puis un nouveau poste cinq autres années, et ainsi de suite.

Si le maximum était augmenté d'au moins un mandat, ceci pourrait aider à assurer une stabilité et une continuité dans certains conseils d'administration.

> **Proposition – Élections à l'Afeas locale** *(Conseil d'administration provincial)*
>
> Nous demandons que l'article 13.4 se lise dorénavant comme suit : Le mandat de chaque administratrice est de deux ans. Une administratrice a droit à un maximum de quatre mandats consécutifs. (Les mandats viennent à échéance en alternance années paires et années impaires.)
>
> **Proposition – Élections à l'Afeas régionale** *(Conseil d'administration provincial)*
>
> Nous demandons que l'article 18.4 se lise dorénavant comme suit : Le mandat de chaque administratrice est de deux ans. Une administratrice a droit à un maximum de quatre mandats consécutifs. (Les mandats viennent à échéance en alternance années paires et années impaires.)

Résolutions des Afeas régionales

Envoi des résolutions au secrétariat provincial (Attendu)

Selon l'article 15.2.1, les Afeas régionales doivent tenir leurs assemblées générales entre le 1er et le 31 mai de chaque année et les propositions adoptées par les membres, qui ont une portée provinciale, doivent être envoyées au secrétariat provincial au moins huit (8) semaines avant l'assemblée générale provinciale (article 15.6.6)

Comité des résolutions provincial (Considérant)

Les membres du comité des résolutions provincial se réunissent au début juin pour juger de la recevabilité de ces propositions. Par la suite, les membres du comité effectuent les recherches qui s'imposent pour chacune des propositions, puis elles font la rédaction des états de fait et la correction des textes dans un laps de temps assez court.

Huit semaines avant l'assemblée générale provinciale n'est pas toujours réaliste en considérant qu'après la rédaction, il y aura la conception graphique, l'impression puis l'expédition du document de travail aux membres quelques semaines avant la tenue de l'assemblée générale.

Nous devons aussi prendre en considération que c'est la période de l'année où la majorité des employées prennent des vacances, tant au siège social qu'aux entreprises avec lesquelles nous faisons affaires (conception graphique, impression et expédition du document).

> **Proposition – Résolutions des Afeas régionales** *(Conseil d'administration provincial)*
>
> NOUS DEMANDONS que les résolutions adoptées par les régions soient envoyées à la secrétaire provinciale immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'Afeas régionale.

Conseil d'administration de l'Afeas régionale

Mandat des officières (Attendu)

Dans la Constitution – Règlements – Règles de procédure 2018, il est indiqué que la présidente et la ou les vice-présidentes peuvent être élues à un palier seulement ; à l'annexe I, il est aussi inscrit que la présidente d'une Afeas locale ne peut être élue au conseil d'administration régional ou provincial;

Difficultés de recrutement au conseil d'administration régional (Considérant)

Certaines instances régionales ont de la difficulté à recruter des candidates pour siéger sur leur conseil d'administration. Des présidentes d'Afeas locales ont déjà manifesté le désir d'occuper un poste au sein du conseil d'administration régional.

Il serait important que tous les conseils d'administration régionaux aient un nombre suffisant d'administratrices pour gérer leur instance.

> **Proposition – Conseil d'administration régional** *(Conseil d'administration provincial)*
>
> NOUS DEMANDONS que les présidentes d'Afeas locales puissent avoir l'opportunité de siéger sur un conseil d'administration régional, à titre d'administratrice. Ces présidentes d'Afeas locales ne pourraient pas occuper un poste d'officière régionale.

Modifications aux statuts et règlements

Dans la colonne de gauche, se trouve le texte tel qu'il apparaît dans le document 2018 de la Constitution – Règlements – Règles de procédure, et dans la colonne de droite le nouveau texte proposé.

À la fin, vous trouverez 3 nouvelles propositions

À ajouter au début du document	Le genre féminin est utilisé dans le présent document comme genre neutre. L'emploi du genre féminin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Chapitre 1 – Constitution **Introduction** La présente constitution est celle de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Afeas) adoptée lors du congrès de fusion de l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) fondée en 1937 et des Cercles d'économie domestique (CED) fondés en 1945, le 22 septembre 1966, telle que modifiée par la suite. L'Afeas a une charte provinciale et ses lettres patentes ont été octroyées le 8 août 1968 et enregistrées sous la troisième partie de la Loi des compagnies au libro 1436, folio 61, le 30 août 1968. Des lettres patentes supplémentaires ont été enregistrées le 10 janvier 1984. **Nom** Ladite corporation a été constituée sous le nom de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, ci-après appelée « l'Association ».	Chapitre 1 -- Constitution **Introduction** La présente constitution est celle de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) adoptée lors du congrès de fusion de l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) fondée en 1937 et des Cercles d'économie domestique (CED) fondés en 1945, le 22 septembre 1966, telle que modifiée par la suite. L'Afeas a une charte provinciale et ses lettres patentes ont été octroyées le 8 août 1968 et enregistrées sous la troisième partie de la Loi des compagnies au libro 1436, folio 61, le 30 août 1968. Des lettres patentes supplémentaires ont été enregistrées le 10 janvier 1984, le 18 novembre 2019 et le 20 octobre 2021. **Nom** Initialement constituée sous le nom de *l'Association féminine d'éducation et d'action sociale* (Afeas), sa nouvelle dénomination sociale *Association féministe d'éducation et d'action sociale*, ci-après appelée « l'Association », a été entérinée lors de la 55e Assemblée générale des membres, par plus de 2/3 des membres présentes à l'Assemblé générale spéciale tenue à cet effet le 11 septembre 2021.

Les buts et les objectifs de l'Association sont : a) Grouper en association les personnes intéressées à la promotion de la femme. b) Par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société. c) Réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société. d) Se présenter dans la société comme corps intermédiaire entre l'État et l'individu et se réaliser comme tel par les moyens qui lui sont propres.	**Mission** L'Association est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et défendre l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la société. **L'Association a pour objets de :** • Regrouper en instances locales, régionales et provinciale les personnes intéressées à promouvoir et à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes; • Offrir des formations et des ateliers d'éducation populaire visant le renforcement des capacités de ses associations membres et des associations féministes partenaires, sous réserve de la loi RLRQ c E-9.1 et de ses règlements sur l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité; • Effectuer des recherches à des fins éducatives, rédiger et publier des outils de formation et des mémoires; • Organiser des activités publiques, conférences, forum, etc. visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes; • Mobiliser ses associations membres, ainsi que les citoyennes et citoyens, dans la réalisation d'actions collectives pour réduire les inégalités sociales et améliorer les conditions de vie de leur communauté. • Pouvoir recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. • **Nombre d'administratrices** Le conseil d'administration provincial se compose de onze (11)

	administratrices, soit d'une représentante élue ou mandatée par ses instances régionales. • **Pouvoirs** Selon l'article 21.6.5 de ses statuts et règlements, le Conseil d'administration de l'instance provinciale de l'Association a le pouvoir d'exiger la démission d'une membre ayant accepté une responsabilité ou siégeant sur un poste électif de l'instance provinciale. • **Immeubles:** La valeur des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est limitée à 1 500 000 $. • **Autres dispositions**: En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.
Prévisions et restrictions L'Association est formée sans capital social et, par conséquent, ses opérations seront sans gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif, ou autre du même genre.	***<u>À enlever</u>***
Amendements Tout amendement aux présentes lettres patentes devra être demandé au moyen de lettres patentes supplémentaires. On peut amender la présente constitution dans toutes ses dispositions, mais pour ce faire, il faut qu'un avis de motion soit envoyé du palier local au palier régional, puis au palier provincial dans les délais prévus.	**Amendements** Tout amendement aux présentes lettres patentes devra être demandé au moyen de lettres patentes supplémentaires. On peut amender les règlements généraux de la présente constitution dans toutes ses dispositions, mais pour ce faire, il faut qu'un avis de motion soit envoyé du palier local au palier régional, puis au palier provincial dans les délais prévus.

Le comité des résolutions provincial acheminera les avis de motion au conseil d'administration provincial qui en discutera et en disposera. Par la suite, les avis de motion seront ratifiés par les membres en congrès provincial. Les deux tiers (2/3) des votes des membres présentes à l'assemblée sont requis pour amender la constitution. De tels amendements à la constitution ne sont en vigueur qu'après avoir été approuvés par le ministère des Institutions financières. Les présents règlements sont ceux adoptés à une assemblée des directrices provisoires de la corporation tenue à Montréal le 30 septembre 1968, tels que modifiés et ratifiés par la suite.	Le comité des résolutions provincial acheminera les avis de motion au conseil d'administration provincial qui en discutera et en disposera. Les avis de motion sur les règlements généraux de l'Association prennent effet dès leur adoption par le conseil d'administration. Par la suite, les avis de motion devront être ratifiés par les membres à l'occasion de l'assemblée générale provinciale. Les présents règlements sont ceux adoptés par le conseil d'administration tenue le 1er décembre 2021 et devront être ratifiés à l'assemblée générale annuelle des membres de septembre 2022.
Article 1 – Définitions **1.1 Membre** Est membre en règle toute personne qui satisfait aux conditions d'admission.	**Article 1 – Définitions** **1.1 Membre** Est membre de plein droit ou membre soutien toute personne ou tout organisme qui satisfait aux conditions d'admission.
Article 4 – Sceau – Sigle – Emblème – Couleurs – Devise **4.1 Sceau** Le sceau (cachet officiel gravé en creux) reproduit le logo de l'Association. Ce sceau est apposé sur les documents officiels pour les authentifier ou les fermer de façon inviolable. **4.2 Sigle** L'Association est désignée par le sigle « Afeas ». **4.3 Logo** Le logo de l'Afeas est réalisé à partir d'une illustration originale, spécialement conçue pour répondre aux exigences stratégiques de l'Afeas en matière d'image de marque. Il s'agit d'une représentation d'empreinte digitale au sein de laquelle se trouve le visage d'une femme de profil. L'illustration	**Article 4 – Sigle | Logo | Slogan** ***À enlever*** **4.1 Sigle** L'Association est désignée par le sigle « Afeas ». **4.2 Logo** Le logo de l'Afeas est réalisé à partir d'une illustration originale, spécialement conçue pour répondre aux exigences stratégiques de l'Afeas en matière d'image de marque. Il s'agit d'un arbre à cinq (5) feuilles dont les racines et les branches en forme de mains de femme soutiennent le tronc et son

est de couleur beige (PMS 1385) et la typographie de teinte bleue (PMS 654). Les femmes de l'Afeas laissent une marque puissante, distincte et significative au sein de la société. Un signe majeur de la volonté de l'Afeas qui vise à se positionner comme le plus puissant moteur de changement social et la voix des femmes en faveur de la reconnaissance et de la promotion du rôle de la femme. Le logo symbolise la présence des femmes dans l'action. (Voir annexe 3 pour reproduction du logo)	feuillage. Les cinq (5) feuilles représentent les cinq valeurs de l'Afeas : la solidarité, l'égalité, la liberté, la justice et la paix. Tout comme le mouvement Afeas, qui existe depuis plus d'un demi-siècle, l'arbre croit avec lenteur et patience vers la matérialisation de la pleine et entière égalité entre les femmes et les hommes. Tout comme le travail invisible des citoyennes et citoyens, ses racines soutiennent le tronc, symbole du tissu social protecteur de vie. Le bleu symbolise l'eau et l'air, éléments essentiels à la vie de l'arbre. Le vert de ses feuilles symbolise l'importance qu'accordent les membres Afeas à l'environnement et au développement durable, conditions fondamentales pour atteindre l'égalité dans toutes les sociétés.
4.4 Devise La devise de l'Association est : La voix des femmes pour une société égalitaire !	**4.3 Slogan** Le slogan de l'Association est : La force de l'égalité.

LA MEMBRE **Article 7 -- Admission** **7.1** Pour être admise, une membre doit : *7.1.1* Être de sexe féminin; *7.1.2* Payer la cotisation déterminée par le conseil d'administration provincial; *7.1.3* S'engager à observer les règlements; *7.1.4* Détenir une seule carte de membre.	**LA MEMBRE** **Article 7 – Admission** **7.1** Pour être admise, une membre doit adhérer à la mission, à la vision et à l'orientation de l'Afeas, payer la cotisation déterminée par le conseil d'administration provincial, s'engager à observer les règlements et détenir une seule carte de membre. **7.2** **Membre de plein droit** *7.2.1* Toute femme reconnue comme telle ;

	7.2.2 A droit de parole aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ; *7.2.3* A droit de vote aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ; *7.2.4* Peut occuper un poste au sein du conseil d'administration du palier local, régional ou provincial. **7.3** **Membre soutien** *7.3.1* Toute personne qui souhaite soutenir l'Afeas et qui ne s'identifie pas à la définition de membre de plein droit ; *7.3.2* A droit de parole aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales ; *7.3.3* N'a aucun droit de vote ; *7.3.4* Ne peut occuper un poste au sein d'un conseil d'administration du palier local, régional ou provincial. **7.4** **Organisme-membre** *7.4.1* Peut devenir membre un organisme qui adhère à des valeurs féministes; *7.4.2* Doit être soumis à l'approbation du conseil d'administration provincial pour son admission; *7.4.3* Peut désigner des personnes pour assister, sur invitation, aux activités des Afeas locales, régionales ou provinciale;

7.2 Une membre Afeas doit pouvoir produire comme preuve d'appartenance la carte de membre de l'Afeas pour l'année en cours. Toute personne occupant un poste élu doit s'assurer de détenir, en tout temps, une carte de membre valide, sous peine d'être exclue de son poste.	*7.4.4* Peut désigner des personnes pour assister aux assemblées délibérantes et aux assemblées générales; *7.4.5* Les personnes désignées n'ont aucun droit de vote; *7.4.6* Les personnes désignées ne peuvent pas occuper un poste au sein du conseil d'administration du palier local, régional ou provincial. **7.5** Une membre Afeas doit pouvoir produire, comme preuve d'appartenance, la carte de membre de l'Afeas pour l'année en cours. Toute personne occupant un poste électif doit s'assurer de détenir, en tout temps, une carte de membre de plein droit valide, sous peine d'être exclue de son poste.
Article 8 – Suspension ou exclusion **8.1** Une membre peut être suspendue si elle ne se conforme pas aux règlements de l'Association ou si elle fait volontairement du tort à l'Association. Cette décision de suspension ou d'exclusion demande un vote des deux tiers (2/3) du conseil d'administration du palier concerné.	**Article 8 – Suspension ou exclusion** **8.1** Une membre ou un organisme-membre peut être suspendu s'il y a non-conformité aux règlements de l'Association ou si un tort volontaire est fait à l'Association. Cette décision de suspension ou d'exclusion demande un vote des deux tiers (2/3) du conseil d'administration du palier concerné.

L'AFEAS LOCALE **Article 10 – Cadre général** **10.5 Suspension-Exclusion-Dissolution-Fusion** *10.5.4* Toute Afeas locale qui désire se dissoudre doit : e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas locale doit avoir payé ses dettes et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas	**L'AFEAS LOCALE** **Article 10 – Cadre général** **10.5 Suspension-Exclusion-Dissolution-Fusion** *10.5.4* Toute Afeas locale qui désire se dissoudre doit : e) Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas locale doit avoir payé ses dettes, avoir produit un rapport financier à la date de fermeture,

régionale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.	avoir fait remise de ses biens à l'Afeas régionale et envoyé un avis de dissolution au registraire des entreprises, s'il y a lieu. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.
10.5.9 Les Afeas locales qui désirent se fusionner doivent : d) Avant que la fusion ne prenne effet, chacune des Afeas locales doit avoir payé ses dettes. Les biens des deux Afeas locales deviennent alors la propriété de la nouvelle Afeas locale.	*10.5.9* Les Afeas locales qui désirent se fusionner doivent : d) Avant que la fusion ne prenne effet, chacune des Afeas locales doit avoir payé ses dettes et fait les changements au registraire des entreprises, s'il y a lieu. Les biens des deux Afeas locales deviennent alors la propriété de la nouvelle Afeas locale.
Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale **11.1** Composition – L'assemblée générale de l'Afeas locale se compose de toutes les membres de l'Afeas locale.	**Article 11 – Assemblée générale de l'Afeas locale** **11.1 Composition** L'assemblée générale de l'Afeas locale se compose de toutes les membres de plein droit ; les membres soutien et une personne désignée par les organismes membres, sont aussi invitées, sans droit de vote.
11.5 Droit de vote Chaque membre en règle de l'Afeas locale a droit à un vote. Les décisions de l'assemblée générale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix.	**11.5 Droit de vote** Seules les membres de plein droit et en règle de l'Afeas locale ont droit de vote à l'assemblée générale locale. Les décisions de l'assemblée générale, sauf exceptions inscrites dans la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix exprimées.
11.6 Pouvoirs et fonctions *11.6.7* Dispose des propositions à soumettre à l'assemblée générale régionale. Ces résolutions doivent être envoyées à la secrétaire régionale au moins six (6)	**11.6 Pouvoirs et fonctions** *11.6.7* Dispose des propositions à soumettre à l'assemblée générale régionale. Ces résolutions doivent être envoyées à la secrétaire régionale dans les délais requis par l'Afeas régionale.

semaines avant l'assemblée générale régionale.	
Article 12 : Conseil d'administration de l'Afeas locale **12.1 Composition** Le conseil d'administration de l'Afeas locale se compose d'un nombre impair; si les Afeas locales sont incorporées, il se compose d'un nombre fixe. **12.5 Vacance** En cas de vacance au poste de présidente, la première vice-présidente aura priorité pour remplacer la présidente jusqu'aux élections générales suivantes. Toute autre vacance au conseil d'administration pendant ce terme sera comblée par et parmi les membres de l'Afeas locale. **12.6 Pouvoirs et fonctions** Le conseil d'administration de l'Afeas locale : *12.6.6.* Prépare l'ordre du jour des assemblées générales de l'Afeas locale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur s'il y a lieu, désignation des présidentes, secrétaire et scrutatrices d'élections.	**Article 12 : Conseil d'administration de l'Afeas locale** **12.1 Composition** Le conseil d'administration de l'Afeas locale se compose d'un minimum de trois (3) personnes élues par l'assemblée générale. **12.5 Vacance** En cas de vacance au poste de présidente, la première vice-présidente aura priorité pour remplacer la présidente jusqu'aux élections générales suivantes. Toute autre vacance au conseil d'administration pendant ce terme sera comblée par et parmi les membres de plein droit de l'Afeas locale. **12.6 Pouvoirs et fonctions** Le conseil d'administration de l'Afeas locale : *12.6.6* Prépare l'ordre du jour des assemblées générales de l'Afeas locale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente et des activités, dépôt des états financiers annuels, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s'il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.

Article 13 – Élections à l'Afeas locale **13.1 Éligibilité** Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas locale, la candidate doit être membre de l'Afeas locale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature au moins trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle locale.	**Article 13 – Élections à l'Afeas locale** **13.1 Éligibilité** Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas locale, la candidate doit être membre de plein droit de l'Afeas locale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature au moins trois (3) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle locale.

L'AFEAS RÉGIONALE **Article 14 – Cadre général** **14.5 Suspension – Exclusion- Dissolution** *14.5.4* Toute Afeas régionale qui désire se dissoudre doit : **e)** Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas régionale doit avoir payé ses dettes et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas provinciale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.	**L'AFEAS RÉGIONALE** **Article 14 – Cadre général** **14.5 Suspension – Exclusion- Dissolution** *14.5.4* Toute Afeas régionale qui désire se dissoudre doit : **e)** Avant que la dissolution ne prenne effet, l'Afeas régionale doit avoir payé ses dettes, avoir produit un rapport financier à la date de fermeture, fait les changements au registraire des entreprises et avoir fait remise de ses biens à l'Afeas provinciale. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites judiciaires.
Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale **15.1 Composition** L'assemblée générale de l'Afeas régionale se compose de toutes les membres de son territoire : membres locales et membres régionales. **15.5 Droit de vote** Toutes les membres ont droit de vote à l'assemblée générale régionale. Les décisions de l'assemblée générale régionale, sauf exceptions inscrites dans	**Article 15 – Assemblée générale de l'Afeas régionale** **15.1 Composition** L'assemblée générale de l'Afeas régionale se compose de toutes les membres de plein droit ; les membres soutien et une personne désignée par les organismes membres, sont aussi invitées, sans droit de vote. **15.5 Droit de vote** Seules les membres de plein droit et en règle de l'Afeas régionale ont droit de vote à l'assemblée générale régionale. Les décisions de l'assemblée générale régionale, sauf exceptions inscrites dans la

la Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix.	Constitution et les règlements, sont prises à la majorité des voix exprimées.
Article 16 – Conseil d'administration de l'Afeas régionale *16.2.2* Une requête, signée par la majorité des membres du conseil d'administration régional et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d'une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s'appliquent à une conférence téléphonique pour un point précis et urgent.	**Article 16 – Conseil d'administration de l'Afeas régionale** *16.2.2* Une requête, signée par la majorité des membres du conseil d'administration régional et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d'une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s'appliquent à une conférence téléphonique, une rencontre virtuelle ou tout autre moyen technologique, pour un point précis et urgent.
16.5 Vacance Le conseil d'administration peut combler toute vacance au sein de son groupe en nommant une nouvelle administratrice parmi les membres de la région.	**16.5 Vacance** Le conseil d'administration peut combler toute vacance au sein de son groupe en nommant une nouvelle administratrice parmi les membres de plein droit de la région.
16.6 Pouvoirs et fonctions *16.6.9* Prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s'il y a lieu, désignation des présidente, secrétaire et scrutatrices d'élections.	**16.6 Pouvoirs et fonctions** *16.6.9* Prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, dépôt du rapport financier annuel, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s'il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.

Article 18 – Élections à l'Afeas régionale **18.1 Éligibilité** Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas régionale, la candidate doit être membre d'une Afeas locale située sur le territoire de l'Afeas régionale ou être membre de l'Afeas régionale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature, avec photo et curriculum vitae, au moins quatre (4) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle régionale.	**Article 18 – Élections à l'Afeas régionale** **18.1 Éligibilité** Pour être éligible à un poste d'administratrice de l'Afeas régionale, la candidate doit être membre de plein droit d'une Afeas locale située sur le territoire de l'Afeas régionale ou être membre de plein droit de l'Afeas régionale, être âgée d'au moins 18 ans, détenir une seule carte de membre de l'année en cours et déposer un formulaire de mise en candidature, avec photo et curriculum vitae, au moins quatre (4) semaines avant la tenue de l'assemblée générale annuelle régionale.

L'AFEAS PROVINCIALE **Article 20 – Assemblée générale de l'Afeas provinciale** **20.5 Droit de vote** Chaque membre présente a droit de vote.	**L'AFEAS PROVINCIALE** **Article 20 – Assemblée générale de l'Afeas provinciale** **20.5 Droit de vote** Chaque membre de plein droit en règle, dûment inscrite et présente, a droit de vote.
Article 21 – Conseil d'administration de l'Afeas provinciale **21.1 Composition** Le conseil d'administration provincial se compose de onze (11) administratrices, soit une (1) administratrice élue et mandatée par région. La présidente et la/les vice-présidente(s) régionales ne peuvent en aucun cas être administratrices provinciales. Si l'une d'entre elles veut absolument occuper le poste d'administratrice provinciale, elle devra démissionner ou refuser le poste de présidente ou de vice-présidente. **21.2 Réunions** *21.2.2* Une requête, signée par la majorité des membres du Conseil d'administration provincial et	**Article 21 – Conseil d'administration de l'Afeas provinciale** **21.1 Composition** Le conseil d'administration provincial se compose d'une (1) administratrice élue et mandatée par région. La présidente et la/les vice-présidente(s) régionales ne peuvent en aucun cas être administratrices provinciales. Si l'une d'entre elles veut absolument occuper le poste d'administratrice provinciale, elle devra démissionner ou refuser le poste de présidente ou de vice-présidente régionale. **21.2 Réunions** *21.2.2* Une requête, signée par la majorité des membres du Conseil d'administration provincial et présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire

présentée à la présidente et à la secrétaire, suffit à rendre obligatoire la convocation d'une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours, de sa présentation. Les mêmes procédures s'appliquent à une conférence téléphonique pour un point précis et urgent.	la convocation d'une réunion extraordinaire dans les cinq (5) jours de sa présentation. Les mêmes procédures s'appliquent à une conférence téléphonique ou tout autre moyen technologique, pour un point précis et urgent.
21.6 Pouvoirs et fonctions *21.6.9* Prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, choix de la vérificatrice ou du vérificateur, s'il y a lieu, désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.	**21.6 Pouvoirs et fonctions** *21.6.9* Prépare l'ordre du jour de l'assemblée générale et en détermine l'endroit, la date et l'heure. On doit nécessairement retrouver à l'ordre du jour d'une assemblée générale annuelle les points suivants : adoption des rapports de la présidente, des activités, dépôt du rapport financier annuel, choix de la vérificatrice ou du vérificateur[7] désignation de la présidente, de la secrétaire et des scrutatrices d'élections.
21.6.11 Décide du personnel nécessaire au secrétariat et le conseil exécutif provincial en requiert les services et fixe leurs salaires et conditions de travail.	*21.6.11* Décide du personnel-cadre nécessaire au siège social et le conseil exécutif provincial en requiert les services et fixe leurs salaires et conditions de travail.
21.6.22 Admet, suspend ou exclut une membre du conseil d'administration.	*21.6.22* Admet un organisme membre. peut suspendre ou exclure une membre du conseil d'administration ou un organisme membre. *21.6.23* Peut suspendre ou exclure une membre du conseil d'administration ou un organisme membre.

Article 23 – Élections à l'Afeas provinciale **23.2 Durée du mandat** Le mandat de chaque administratrice est de deux (2) ans et est déterminé par les élections régionales.	**Article 23 – Élections à l'Afeas provinciale** **23.2 Durée du mandat** Le mandat de chaque administratrice est déterminé par les élections régionales.

CHAPITRE VII – RÈGLES DE PROCÉDURES – ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE **Article 25 – Délibérations** **25.17** Toutes les membres présentes votent.	***CHAPITRE VII –*** RÈGLES DE PROCÉDURES – ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE **Article 25 – Délibérations** **25.17** Toutes les membres de plein droit en règle, dûment inscrites et présentes, votent.

Les services de garde publics au Québec- suivi

Au congrès annuel de l'Afeas en 2021, une partie des propositions sur les services de garde au Québec n'a pu être étudiée. L'assemblée des membres a adopté une résolution visant à reporter au congrès 2022 les propositions restantes. Au début de 2022, l'Afeas régionale Richelieu-Yamaska, porteuse de ces positions, a transmis le message suivant au conseil d'administration :

> *Six propositions ont été déposées par l'Afeas régionale Richelieu-Yamaska à l'Assemblée générale annuelle de 2021. En début de congrès, les propositions 3, 4 et 5, telles qu'inscrites au cahier de congrès, concernant l'alternance travail-études ont été retirées puisque le gouvernement avait mis en place des mesures en ce sens. En fin de congrès, une représentante de la région Richelieu-Yamaska a demandé que les 3 propositions non étudiées, faute de temps, soient reportées au congrès de 2022. Ce qui fut accepté par l'assemblée.*
>
> *Un an plus tard, les besoins sont toujours aussi nombreux en termes de places disponibles et de personnel qualifié. Sachant que le gouvernement a mis en place de nombreuses mesures pour contrer la pénurie de main-d'œuvre en services de garde éducatifs à l'enfance et qu'il a annoncé de nouvelles places, nous ne voyons pas la nécessité d'étudier les propositions restantes inscrites au cahier de congrès de l'an dernier.*
>
> *Nous voulons cependant exprimer un souhait :*
>
> *« Que les annonces gouvernementales susceptibles de favoriser une meilleure autonomie financière des femmes, éducatrices en services de garde et mères, soient mises en place le plus rapidement possible. »*

À la suite de ce message, le conseil d'administration de l'Afeas a demandé que soit ajoutée au cahier de congrès 2022 une mise à jour des principales avancées dans le dossier des services de garde au Québec. Cependant, ce texte ne se veut pas une analyse exhaustive de toutes les avancées faites en 2021 et 2022, ni des lacunes encore à combler.

Nous présentons d'abord les principales avancées en lien avec le réseau des services de garde, (Projet de loi 1) et la rémunération des éducatrices à la petite enfance qui a fait l'objet de négociations en 2021. Ensuite, nous soulignons certaines lacunes ou demandes de groupes impliqués dans ce dossier.

Les avancées selon le gouvernement

- **Projet de loi 1**

Sanctionné le 12 avril 2022, le *Projet de loi 1*[i] *visant à modifier la - Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* (LQ 2022, Chap. 9) permet au gouvernement de se doter des outils nécessaires afin d'accélérer le processus visant à compléter le réseau des services de garde au Québec afin que toutes les familles puissent

en bénéficier lorsqu'elles en ont besoin[ii]. Les modifications apportées par ce projet de loi toucheront principalement :

- **Développement de places vers un réseau à maturité** : obligation légale pour tout gouvernement de développer toutes les places nécessaires ; analyse simplifiée des projets pour accélérer le développement du réseau ; capacité pour le ministre de lancer un projet de construction pour une installation de CPE.
- **Comités consultatifs régionaux** : création de comités consultatifs régionaux composés de représentants des services de garde éducatifs, des acteurs du monde municipal, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- **Halte-garderie** : déploiement de haltes-garderies pour bénéficier de services de garde occasionnels ou de répit, notamment dans les cégeps et universités pour répondre aux besoins des parents étudiants.
- **Garde en installation** : optimisation des installations en augmentant de 80 à 100 le nombre maximal d'enfants pouvant fréquenter une même installation.
- **Garde en milieu familial** : intégration des personnes non reconnues (PNR) dans le réseau du milieu familial, grâce à des incitatifs financiers et des allégements administratifs pour les responsables de garde en milieu familial.
- **Guichet unique d'accès aux services de garde et politiques d'admission** : changements permettant d'assurer une gestion optimale du guichet, en encadrant davantage les critères pour assurer une égalité des chances pour tous les enfants.
- **Milieux autochtones :** adaptation du cadre législatif et réglementaire du ministère aux milieux autochtones, afin de l'harmoniser avec la culture, les traditions et les coutumes des Premières Nations.

- **Rémunération des éducatrices**

En 2021, la question de la rémunération des éducatrices à la petite enfance a fait partie des enjeux majeurs pour maintenir et développer les services de garde publics. Une entente a été conclue sur l'augmentation du salaire horaire et sur d'autres demandes[iii].

- **Autres enjeux**

- **Services de garde atypiques**[iv] **:** déploiement d'une offre accrue en matière de garde à horaires atypiques (45 millions $ - 3 ans) pour améliorer la flexibilité des services de garde de même que leur accessibilité de soir, de nuit et de fin de semaine et pour répondre aux besoins de nombreux parents qui ont des horaires atypiques.
- **Services de garde pour les demandeurs d'asile**[v] **:** En mai dernier, un jugement de la Cour supérieure a rétabli l'accès aux services de garde pour les demandeurs d'asile. Il reste à voir si le gouvernement acceptera cette décision ou ira en appel.
- **Augmentation du financement**[vi] **:** Le gouvernement du Québec bonifie de 76 % les barèmes du Programme de financement des infrastructures du ministère de la Famille pour pallier la surchauffe du milieu de la construction et soutenir la construction de CPE.

Les demandes des organismes

Ma place au travail[vii], organisme créé depuis un an environ par des mères qui ne peuvent retourner au travail faute de places en services de garde, a déposé des demandes auquel le projet de loi 1 ne répond pas ou peu. Les parents de *Ma place au travail* poursuivent leur travail de mobilisation et de revendication au niveau politique et de la population[viii]. Voici leurs six revendications :

- **Droit universel :** Faire de l'accès au réseau subventionné un droit universel qui ne soit plus conditionnel aux ressources que le gouvernement souhaite rendre disponibles.
- **Évaluation par territoire :** Imposer une évaluation des besoins par territoire faite par un comité consultatif qui soit au minimum annuel, et ce, pour l'ensemble des territoires, de sorte que l'offre de service réponde véritablement à la demande.
- **Services de qualité :** Développer des places de qualité égale pour tous les enfants en fixant des quotas ambitieux de création de places en CPE, et en offrant des incitatifs et en facilitant les étapes administratives permettant aux garderies privées qui le désirent de se convertir en CPE.
- **Réduction des barrières d'accès :** Mettre en place une offre proportionnelle qui réduise les barrières d'accès aux services pour les enfants plus vulnérables et leurs familles, particulièrement pour les immigrants de première génération et les Autochtones. Autoriser également les étudiants étrangers qui ne sont pas titulaires d'un certificat d'acceptation du Québec et les demandeurs d'asile à avoir accès aux places subventionnées.
- **Empêchement des abus et de la corruption :** S'assurer que les nouveaux pouvoirs octroyés au ministre ne compromettent pas l'intégrité du réseau pour empêcher les abus rencontrés par le passé et éviter la corruption.
- **Aide financière :** Développer un programme d'aide financière de façon urgente qui soit offerte temporairement aux familles qui n'ont accès à aucun milieu de garde pour leur(s) enfant(s) d'ici la complétion du réseau.

- **Autres enjeux**

D'autres enjeux font partie des préoccupations des parents comme des responsables et du personnel du réseau des services de garde. En lien avec celles-ci, des éducatrices ont créé le groupe *Valorisons ma profession*[ix] afin de partager les informations dans ce dossier et leurs inquiétudes quant au développement et à la valorisation de leur profession.

Les enjeux ciblés pas les personnes impliquées au niveau du maintien et du développement des services de garde publics sont, notamment :

- Le maintien de la qualité des services ;
- Les services de garde atypiques ;
- Les services de garde dans les établissements d'enseignement supérieur[x] ;
- Le manque de personnel, la rémunération et les conditions de travail ;

- La formation des éducatrices spécialisées et non spécialisées (le gouvernement souhaitant offrir une formation très courte ouvrant la porte à des emplois non spécialisés) ;
- L'élargissement du programme alternance-travail-études dans tous les milieux de formation.

---

[i] Loi modifiant les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, voir le texte de la loi: http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2022C9F.PDF. Voir aussi : Ministère de la Famille, https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/grand-chantier-familles/Pages/projet-de-loi.aspx.

[ii] Ministère de la Famille, Grand chantier pour les familles : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/grand-chantier-familles/Pages/index.aspx.

[iii] Radio-Canada Info, Québec offre jusqu'à 20,2 % d'augmentation aux éducatrices en CPE, 22 octobre 2022 : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1833648/augmentations-salariales-conditions-travail-educatrices.

[iv] Ministère de la Famille, *Une avancée majeure en conciliation famille-travail : des services de garde de soir, de nuit et de fin de semaine*, 9 mai 2022 : http://cdeacf.ca/actualite/2022/05/12/avancee-majeure-precedent-matiere-conciliation-famille.

[v] Radio-Canada Info, *L'accès aux garderies à 8,50 $ rétabli pour les demandeurs d'asile au Québec*, 25 mai 2022 : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1885977/famille-enfance-legault-refugies-educateurs.

[vi] La Presse+, Québec augmente l'enveloppe destinée à compléter le réseau, 26 mai 2022 : https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-05-26/deficit-de-places-en-garderies/quebec-augmente-l-enveloppe-destinee-a-completer-le-reseau.php.

[vii] Ma place au travail : https://www.maplaceautravail.org/. Voir aussi leurs demandes en lien avec le Projet de loi 1 sur les services de garde : https://www.maplaceautravail.org/projet-de-loi-n-1.

[viii] Radio-Canada Info, Éducatrices et parents dénoncent la pénurie de places dans les garderies, 9 mai 2021 : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1791678/manifestation-manque-places-garderies-devalorisation-educatrices-financement.

[ix] Valorisons ma profession, voir : https://m.facebook.com/valorisonsmaprofession/. Voir aussi : CSQ – FIPEQ, J'élève ma profession : https://valorisation.fipeq.org/.

[x] Ministère de l'Enseignement supérieur, La conciliation famille-travail-études dans les établissements d'enseignements supérieur - mesures et initiatives des universités et cégeps : https://cfte.teluq.ca/teluqDownload.php?file=2022/04/Rapport_FINAL-DGTConciliation.pdf.

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires PROJET - FEMMES SOLIDAIRES DANS LE RENOUVEAU PROJET - LE TRAVAIL INVISIBLE, ÇA COMPTE !	8 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE** (l' « association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

[1]

Brossard
Le 12 août 2022

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A147067

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 **4**

	2022 **$**	2021 $
PRODUITS		
Subventions (note 4)	**517 242**	459 757
Tirage	**71 629**	89 527
Cotisations des membres	**52 135**	93 245
Revenus locatifs	**15 624**	15 444
Abonnements et vente de matériel	**14 654**	481
Exemption de taxes municipales	**7 366**	7 795
Autres revenus	**1 446**	136
Intérêts et ristournes	**1 598**	1 401
	681 694	667 786
CHARGES		
Salaires et charges sociales	**296 795**	227 115
Subvention salariale d'urgence	**(34 970)**	(19 799)
Relations publiques	**67 728**	45 151
Sous-traitance	**64 516**	69 391
Frais de tirage	**54 153**	64 959
Publications et impressions	**42 000**	46 707
Dépenses relatives aux régions	**28 786**	64 418
Comités et conseil d'administration	**23 427**	11 423
Frais d'immeuble	**22 651**	27 630
Frais d'analyse structure salariale	**16 006**	-
Frais de bureau	**10 886**	8 036
Frais comptables	**10 141**	10 577
Télécommunications et informatiques	**10 090**	10 176
Exemption de taxes municipales	**7 366**	7 795
Congrès	**4 066**	-
Génération, égalité	**1 275**	-
Assurance-responsabilité	**1 228**	1 405
Mauvaises créances	**-**	2 027
Intérêts et frais bancaires	**476**	341
Amortissement des immobilisations	**5 050**	4 515
	631 670	581 867
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**50 024**	85 919

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022

	Affecté pour travaux futurs $	Affecté aux projets spéciaux $	Investi en immobili-sations $	Non affecté $	2022 Total $	2021 Total $
SOLDE AU DÉBUT	**32 140**	**50 000**	**175 947**	**216 279**	**474 366**	388 447
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**-**	**-**	**(5 050)**	**55 074**	**50 024**	85 919
UTILISATION DES FONDS AFFECTÉS	**(31 166)**	**(1 275)**	**34 536**	**(2 095)**	**-**	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 3)	**-**	**86 275**	**-**	**(86 275)**	**-**	-
SOLDE À LA FIN	**974**	**135 000**	**205 433**	**182 983**	**524 390**	474 366

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

BILAN

30 JUIN 2022 **6**

	2022	2021
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 5)	**312 172**	394 950
Dépôts à terme	**15 000**	15 000
Débiteurs (note 6)	**59 150**	17 250
Inventaire de librairie	**6 472**	5 245
Subventions à recevoir	**4 938**	12 910
Frais payés d'avance	**9 769**	7 906
Placements temporaires, au coût	**254 377**	273 627
	661 878	726 888
DÉPÔTS À TERME (note 7)	**15 000**	15 000
IMMOBILISATIONS (note 8)	**205 433**	175 947
	882 311	917 835
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	**44 423**	20 919
Subventions reportées (note 10)	**192 990**	325 930
Revenus perçus d'avance	**60 508**	-
Subvention perçue d'avance	**-**	36 620
	297 921	383 469
DETTE À LONG TERME (note 11)	**60 000**	60 000
	357 921	443 469
ACTIF NET		
AFFECTÉ POUR TRAVAUX FUTURS	**974**	32 140
AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX	**135 000**	50 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	**205 433**	175 947
NON AFFECTÉ	**182 983**	216 279
	524 390	474 366
	882 311	917 835

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2022 **7**

	2022 **$**	2021 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**50 024**	85 919
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	**5 050**	4 515
	55 074	90 434
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	**(122 566)**	59 918
	(67 492)	150 352
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	**-**	(819)
Encaissement d'un dépôt à terme	**15 000**	16 000
Acquisition d'un dépôt à terme	**(15 000)**	(15 000)
Acquisition d'immobilisations	**(34 536)**	-
Encaissement de placements temporaires	**750**	115 000
Produit de la cession de placements	**18 500**	(8 621)
	(15 286)	106 560
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	**-**	20 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(82 778)**	276 912
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**394 950**	118 038
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**312 172**	394 950

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent une exemption de taxes municipales pour un montant de 7 366 $ qui se retrouve dans les revenus et les charges.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Association féministe d'éducation et d'action sociale (l' « association »), constituée en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 8 août 1968, a pour objectif de faire la promotion des intérêts des femmes. Elle est un organisme sans but lucratif exonéré d'impôts au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus de l'année 2019) pouvait être classée comme une pandémie. L'annonce a déclenché la mise en œuvre d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus, y compris la fermeture d'entreprises non essentielles et le confinement des citoyens. Selon l'évolution de la pandémie, de nouvelles mesures peuvent ou seront mises en place.

Au moment de la finalisation de ces états financiers, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de son évolution et son impact sur la situation et les résultats de la société.

CONSTATATION DE PRODUITS

L'association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus relatifs au congrès, les cotisations des membres et l'aide gouvernementale sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les dons de commanditaires et les revenus du tirage sont constatés lors de l'encaissement ou dans le premier cas lorsqu'une confirmation écrite de don a été obtenue.

Les revenus locatifs sont constatés à titre de produits par période de référence.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale relative aux charges courantes, notamment celle relative aux salaires, est comptabilisée en réduction des charges correspondantes au moment où celles-ci sont engagées, à la condition que l'association soit raisonnablement certaine de s'être conformée, et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif. De plus, les dépôts à terme que l'association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales, et des placements temporaires.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INVENTAIRE DE LA LIBRAIRIE

L'inventaire de la librairie est composé principalement de fournitures de bureau ainsi que de divers articles promotionnels. Il est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	2 %
Mobilier et équipements	5 %
Matériel informatique	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

VENTILATION PAR PROJETS

L’association présente plusieurs de ses produits et charges ventilés en deux projets :

- Femmes solidaires dans le renouveau ;
- Le travail invisible ça compte !

Les produits et charges sont ventilés selon l'attribution et le coût réel pour chacun des projets mentionnés ci-haut (voir note 16 et note 17). Certaines estimations ont été nécessaires pour la répartition des charges. Les produits et charges qui sont ventilés par projets se retrouvent dans l'état des résultats.

3. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un montant de 31 166 $ des fonds affectés aux travaux futurs pour la rénovation de la bâtisse et de 1 275 $ des fonds affectés aux projets spéciaux. Également, le conseil d'administration a approuvé d'affecter un montant de 86 275 $ supplémentaire pour la réalisation des projets spéciaux (20 860 $ en 2021). Les projets spéciaux concernent la restructuration et les prix concours capsules.

L'association ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. SUBVENTIONS

	2022 **$**	2021 $
Gouvernement du Canada (MFEG)	**220 977**	163 245
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS)	**153 442**	149 006
Secrétariat à la condition féminine	**131 348**	122 506
Emploi Québec	**11 475**	-
Gouvernement du Canada (MEDS)	**-**	25 000
	517 242	459 757

5. ENCAISSE

	2022 **$**	2021 $
Fonds général et petite caisse	**287 838**	391 780
Fonds du tirage	**24 332**	3 170
	312 170	394 950

6. DÉBITEURS

	2022 **$**	2021 $
Clients	**25 075**	1 963
Taxes sur les transactions commerciales	**33 473**	14 881
Intérêts courus	**602**	406
	59 150	17 250

7. DÉPÔT À TERME

	2022 **$**	2021 $
Dépôt à terme, intérêts 0,50 %, échéant en avril 2023	**15 000**	15 000
Dépôt à terme, intérêts 1,50 %, échéant en mars 2024	**15 000**	-
Dépôt à terme, intérêts 1,45 %, encaissé au cours de l'exercice	**-**	15 000
	30 000	30 000
Portion à court terme	**15 000**	15 000
	15 000	15 000

Les certificats de dépôt à terme, d'un montant de 30 000 $, sont donnés en garantie relativement à un système de loterie.

8. IMMOBILISATIONS

	2022			2021
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	**$**	**$**	$
Terrain	**23 680**	**-**	**23 680**	23 680
Bâtiment	**261 504**	**104 926**	**156 578**	128 507
Mobilier et équipements	**32 377**	**13 510**	**18 867**	19 359
Matériel informatique	**59 169**	**52 861**	**6 308**	4 401
	376 730	**171 297**	**205 433**	175 947

9. CRÉDITEURS

	2022	2021
	$	$
Fournisseurs	**6 798**	1 436
Salaires et vacances	**26 533**	18 406
Charges sociales	**11 092**	1 077
	44 423	20 919

10. SUBVENTIONS REPORTÉES

	Gouvernment du Canada (MFEG) - Femmes Solidaires dans le renouveau	**Secrétariat à la condition féminine - Le travail invisible ça compte !**	**Secrétariat à la condition féminine - SACAIS : Mission globale**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Solde au début	194 582	131 348	-	325 930
Produits perçus d'avance	-	-	36 620	36 620
Encaissées au cours de l'exercice	181 664	-	154 542	336 206
Moins: constatées à titre de produits au cours de l'exercice	(220 977)	(131 348)	(153 441)	(505 766)
Solde à la fin	155 269	-	37 721	192 990

11. DETTE À LONG TERME

	2022 **$**	2021 $
Compte d'urgence des entreprises canadiennes (CUEC), garanti par le gouvernement du Canada, aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2023. Le remboursement du solde du prêt, au plus tard le 31 décembre 2023, donnera lieu à une radiation de 25 % des premiers 40 000 $ du prêt et de 50 % de l'excédent. Autrement, seuls des intérêts de 5 % seront applicables et payables mensuellement à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au remboursement du capital exigé au plus tard le 31 décembre 2025 [a)]	**60 000**	60 000

a) Les radiations de 25 % et 50 % sont conditionnelles à ce que l'association continue de se qualifier aux règles édictées par le Gouvernement du Canada concernant l'admissibilité à ces radiations.

12. ASSOCIATIONS RÉGIONALES

L'AFEAS provinciale a dix sections régionales qui sont mandatées afin de faciliter la réalisation de ses objectifs et de ses programmes dans les différentes régions du Québec. Les sections régionales sont également autorisées à conserver, pour la mise en place de leurs programmes régionaux, tous les apports qu'ils reçoivent. Les sections régionales doivent toutefois remettre à l'AFEAS provinciale une portion de la cotisation des membres qu'elles perçoivent (9,50 $ / 35,00 $ par cotisation). C'est une diminution de 5 $ par cotisation comparativement à 2021.

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022 **$**	2021 $
Débiteurs	**(41 900)**	1 336
Inventaire de librairie	**(1 227)**	1 554
Subventions à recevoir	**7 972**	9 399
Frais payés d'avance	**(1 863)**	5 081
Créditeurs	**23 504**	(26 181)
Revenus perçus d'avance	**60 508**	(4 440)
Subventions reportées	**(132 940)**	73 526
Subvention perçue d'avance	**(36 620)**	(357)
	(122 566)	59 918

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 30 juin 2022 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de crédit par rapport a l'exercice précédent du à l'augmentation de ses comptes clients.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'association l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variable assujettissent l'association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de des créditeurs et sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, la société a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport a l'exercice précédent du à l'augmentation de ses comptes fournisseurs.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

16. PROJET - FEMMES SOLIDAIRES DANS LE RENOUVEAU

	2022 **$**	2021 $
Produits		
Subvention - Gouvernement du Canada (MFEG)	**220 977**	163 245
Charges		
Salaires et charges sociales	**154 447**	87 294
Sous-traitance	**19 241**	29 595
Comité et conseil d'administration	**11 698**	6 940
Publications et impressions	**13 672**	19 614
Relations publiques	**10 141**	12 509
Dépenses relatives aux régions	**6 191**	3 611
Télécommunications et informatiques	**5 504**	3 682
Frais de bureau	**83**	-
	220 977	163 245
Excédent des produits sur les charges	**-**	-

17. PROJET - LE TRAVAIL INVISIBLE, ÇA COMPTE !

	2022 **$**	2021 $
Produits		
Subvention - Secrétariat à la condition féminine	**131 348**	122 506
Charges		
Salaires et charges sociales	**86 003**	59 671
Sous-traitance	**14 475**	27 436
Relations publiques	**52 009**	23 786
Publications et impressions	**-**	884
Frais comptables	**-**	1 000
Frais de bureau	**-**	797
Télécommunications et informatiques	**987**	1 042
Dépenses relatives aux régions	**1 753**	7 890
	155 227	122 506
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(23 879)**	-